



Plan d'intégration sociale et genre



Millennium Challenge Account - Bénin II

Disponibilité d'une énergie électrique efficace et fiable pour une croissance économique forte et durable

95, rue 5.073, Immeuble Kouglénou, Zongo Nima, Cotonou
Tél. : +229 21 31 82 40 / +229 21 31 81 79

E-mail : info@mcabenin2.bj - Site web : www.mcabenin2.bj



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| Table des matières | 2 |
| LISTE DES SIGLES | 6 |
| LISTE DES TABLEAUX | 9 |
| I. INTRODUCTION | 10 |
| I.1. Contexte et justification. | 10 |
| I.2. Présentation du programme du MCA-Bénin II. | 10 |
| I.3. Présentation du Plan d’Intégration Sociale et Genre (PISG). | 13 |
| I.4. Méthodologie d’élaboration du PISG | 15 |
| II. CONTEXTE GENRE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL AU BENIN. | 18 |
| II.1. Clarifications conceptuelles. | 18 |
| II.1.1 Genre et développement | 18 |
| II.1.2 Pauvreté vulnérabilité et inclusion sociale | 18 |
| II.2. Analyse de la pauvreté et de la vulnérabilité au Bénin | 21 |
| II.3. Profil genre du Bénin | 24 |
| II.4. Cadre juridique pour la promotion de la femme. | 27 |
| II.5. Genre et Inclusion Sociale dans le secteur de l’énergie au Bénin | 30 |
| II.5.1 Politique nationale de l’énergie | 31 |
| II.5.2 Energie électrique | 34 |
| II.5.3 Energies renouvelables | 39 |
| III. GENRE ET INCLUSION SOCIALE DANS LE PROGRAMME MCA-BENIN II. | 42 |
| III.1. Projet « Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions » | 43 |
| III.2. Projet « Production d’Electricité » | 46 |
| III.3. Projet « Distribution d’Electricité » | 47 |
| III.4. Projet « Accès à l’Electricité Hors-Réseau » | 49 |
| IV. ACTEURS INSTITUTIONNELS ET PARTIES PRENANTES | 52 |
| IV.1. Les parties prenantes du programme MCA-Bénin II | 52 |
| IV.2. Les acteurs institutionnels parties prenantes | 54 |

| | | |
|--------------|---|-----------|
| V. | PLAN OPERATIONNEL D'INTEGRATION SOCIALE ET DU GENRE | 54 |
| V.1. | Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du Genre dans la « Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions » | 56 |
| V.2. | Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du Genre dans la « Production d'Electricité » et la « Distribution d'Electricité » | 58 |
| V.3. | Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du Genre dans le Projet « Accès à l'Electricité Hors-Réseau » | 61 |
| V.4. | Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du Genre dans le cadre du renforcement institutionnel du MCA-BENIN II | 63 |
| VI. | MECANISME DE MISE EN ŒUVRE, COORDINATION, SUIVI/EVALUATION | 65 |
| VI.1. | Stratégie de mise en œuvre du Plan d'Intégration Sociale et Genre | 65 |
| VI.2. | Responsabilités et coordination | 67 |
| VI.3. | Plan de communication | 68 |
| VI.4. | Mécanisme de suivi/évaluation | 69 |
| VI.5. | Revue du PISG | 83 |
| VII. | BIBLIOGRAPHIE | 84 |
| VIII. | ANNEXES | 87 |
| VIII.1. | Annexe 1 : Différence entre sexe et genre | 87 |
| VIII.2. | Annexe 2 : Glossaire | 87 |
| VIII.3. | Annexe 3 : Normes de la SFI | 90 |
| VIII.4. | Annexe 4 : Liste des parties prenantes | 90 |
| VIII.5. | Annexe 5 : Liste des membres du comité de pilotage | 93 |
| VIII.6. | Annexe 6 : Liste de quelques instruments internationaux | 94 |
| VIII.7. | Annexe 7 : Liste des textes | 94 |



AVANT PROPOS

Le Millennium Challenge Corporation (MCC) travaille avec les pays en voie de développement pour promouvoir la croissance économique durable par la réduction de la pauvreté. Compte tenu des inégalités constatées entre les hommes et les femmes, inégalités qui renforcent la pauvreté et la marginalisation de certains groupes de populations¹, MCC promeut l'intégration du genre et l'inclusion sociale dans les activités des Compacts à travers la politique genre et les Procédures Opérationnelles d'Inclusion Sociale et d'Intégration du Genre du MCC.

Le deuxième Accord de Don conclu entre le Gouvernement du Bénin et MCC cible le manque d'infrastructures électriques qui constitue une contrainte majeure dans un pays où l'insuffisance de l'offre en énergie électrique, aussi bien en qualité qu'en quantité, entraîne la faible productivité, la réduction du rendement et des investissements au profit des entreprises, le manque d'efficacité dans les prestations des services publics et sociaux, et la diminution du bien-être et des opportunités économiques en faveur des ménages.

 *La disponibilité et l'accès à l'énergie est en effet une condition fondamentale pour permettre aux femmes et aux hommes de subvenir à leurs besoins quotidiens dans différents lieux et contextes socio-économiques. L'accès et le contrôle des services énergétiques étant soumis à des inégalités sociales (selon le sexe, l'âge, le lieu de résidence, le niveau de revenu...), le programme conformément aux principes de MCC adresse ces inégalités pour assurer un accès amélioré à des services énergétiques adéquats, fiables et propres, profitables aux hommes et aux femmes y compris les couches défavorisées.*

Le Programme MCA-Bénin II a pour objectif de s'attaquer à ces problèmes cruciaux à travers quatre projets constitutifs du programme : la réforme des politiques et le renforcement des institutions, des investissements à grande échelle dans les infrastructures de production et de distribution d'énergie électrique, ainsi que dans des activités d'électrification hors-réseau.

Dans ce contexte, en dehors du besoin commun d'éclairage, les interventions du MCA-Bénin II ambitionne de faire face à des enjeux relatifs à la fourniture de services énergétiques domestiques aux ménages ; l'atteinte des impacts différenciés sur les activités économiques des hommes, des femmes et des personnes en situation

1. Voir les définitions dans le glossaire.

de vulnérabilité ; le développement socioéconomique et des enjeux environnementaux.

Le Plan d'Intégration Sociale et Genre (PISG), est un document de référence qui donne une orientation stratégique et opérationnelle à toutes les parties prenantes (staff de MCA-Bénin II, consultants, partenaires, etc.) dans la mise en œuvre du Compact pour la prise en compte effective des aspects sociaux et du genre dans toutes les activités du programme. Son processus d'élaboration a été hautement participatif intégrant des validations par des agents techniques de MCA-Bénin II, de personnes ressources et de l'ensemble des parties prenantes.

De façon générale, le PISG promeut l'inclusion sociale, l'équité et l'égalité de genre dans tous les projets et en particulier l'accès aux opportunités économiques et aux raccordements au réseau de distribution de l'électricité. Le PISG inclut également des objectifs communicationnels inclusifs et un dispositif de suivi évaluation conséquent.

LISTE DES SIGLES

| | |
|--------|--|
| ABE | : Agence Béninoise pour l'Environnement |
| ABERME | : Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de la Maîtrise d'Énergie |
| ANADER | : Agence Nationale pour le Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique |
| ANCB | : Association Nationale des Communes du Bénin |
| AFD | : Agence Française de Développement |
| AFJB | : Association des Femmes Juristes du Bénin |
| AGR | : Activités Génératrices de Revenus |
| ARE | : Autorité de Régularisation de l'Électricité |
| BM | : Banque Mondiale |
| CADHP | : Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples |
| CEDEAO | : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CPF | : Code des Personnes et de la Famille |
| CPS | : Centre de Promotion Sociale |
| CNPF | : Commission Nationale de Promotion de la Femme |
| CIPD | : Conférence Internationale sur la Population et le Développement |
| DPFG | : Direction de la Promotion de la Femme et du Genre |
| DIGIS | : Département de l'Intégration du Genre et de l'Inclusion Sociale |
| DCRP | : Direction de la Communication et des Relations Publiques |
| EIES | : Études d'Impact Environnemental et Social |
| EMICOV | : Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages |
| ESOC | : Environmental and Social Oversight Consultant |
| FNUAP | : Fonds des Nations Unies pour la Population |
| GdB | : Gouvernement du Bénin |
| GIS | : Genre et Inclusion Sociale |
| HS | : Harcèlement Sexuel |
| INPF | : Institut National pour la Promotion de la Femme |
| INSAE | : Institut National pour la Statistique et l'Analyse Économique |
| IMF | : Institution de Microfinance |

| | |
|--------------|--|
| MCA-Bénin II | : Millennium Challenge Account Bénin II |
| MCC | : Millennium Challenge Corporation |
| MCPP | : Micro-crédit aux Plus Pauvres |
| MEEM | : Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines |
| MERPMEDER | : Ministère de l'Énergie des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Énergies Renouvelables |
| OCEF | : Off-grid Clean Energy Facility (Facilité d'Énergie Propre Hors-réseau) |
| OFFE | : Observatoire de la Famille, la Femme et l'Enfant |
| OMD | : Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| ONG | : Organisation Non Gouvernementale |
| PA | : Plan d'Actions |
| PAP | : Personne Affectée par le Projet |
| PAR | : Plan d'Actions de Réinstallation |
| PDDSE | : Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation |
| PDC | : Plan de Développement Communal |
| PGES | : Plan de Gestion Environnementale et Sociale |
| PHPS | : Politique Holistique de Protection Sociale |
| PISG | : Plan d'Intégration Sociale et Genre |
| PMC | : Project Management Consultant |
| PNPG | : Politique Nationale de Promotion du Genre |
| PNUD | : Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PSDCC | : Projet de Services Décentralisés conduits par les Communautés |
| PTF | : Partenaires Techniques et Financiers |
| REFAMP | : Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires |
| RGPH | : Recensement Général de la Population et de l'Habitat |
| RPRI | : Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions |
| SBEE | : Société Béninoise d'Énergie Électrique |
| SFI | : Société Financière Internationale |
| SCRP | : Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté |
| TP | : Traite des Personnes |
| TE | : Travail des Enfants |



UCF : : Unité de Coordination de Formulation
UNICEF : : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID : : United States Agency for International Development;
USG : : Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique
VBG : : Violences Basées sur le Genre
WEE : : Women Energy Entrepreneurs

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau n° 1 : Liste des sites identifiés | 12 |
| Tableau n° 2 : Distribution de l'énergie par les ménages connectés à la ligne directe de la SBEE | 35 |
| Tableau n° 3 : Sources d'éclairage et d'énergie selon le niveau de pauvreté et la consommation alimentaire des ménages | 36 |
| Tableau n° 4 : Activités d'inclusion sociale et d'intégration du genre dans la « Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions » | 56 |
| Tableau n° 5 : Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du Genre dans la « Production d'Electricité » et la « Distribution d'Electricité » | 58 |
| Tableau n° 6 : Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du genre dans le cadre de l'« Accès à l'Electrification hors-réseau» | 61 |
| Tableau n° 7 : Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du genre dans le cadre du renforcement institutionnel du MCA-Bénin II | 63 |
| Tableau n° 8: Indicateurs, mode de calcul et les niveaux de désagrégation. | 72 |
| Tableau n° 9 : Budget estimatif. | 81 |



LISTE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Schéma du processus de rédaction et validation du PISG | 17 |
| Figure 2 : Utilisation des énergies renouvelables en pourcentage dans les départements du Bénin. | 40 |
| Figure 3 : Schéma de la logique d'intervention du PISG. | 54 |
| Figure 4 : Liens hiérarchiques entre les acteurs parties prenantes du PISG | 70 |

I. INTRODUCTION

I.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Bénin à l'instar des autres pays du monde s'est engagé dans la définition de stratégies et actions pour atteindre des objectifs de développement durable, soutenus par des partenaires techniques et financiers parmi lesquels le Système des Nations Unies et le Gouvernement des Etats-Unis.

Après un premier programme axé sur la réalisation d'infrastructures et la création des conditions adéquates pour améliorer le climat des affaires, le Bénin bénéficie d'un second programme d'appui du Millennium Challenge Corporation (MCC) qui vise la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique durable. Le deuxième compact axé sur le sous- secteur de l'énergie électrique prend également en compte le développement des énergies renouvelables. Conforme à ses principes de respect des droits humains à travers l'égalité des sexes et l'inclusion sociale, le MCC s'assure que le genre et l'inclusion sociale soient pris en compte dans la sélection des pays qualifiés. Il veille à ce que cette approche soit intégrée dans l'élaboration, la conception, la mise en œuvre, le suivi des résultats et l'évaluation des projets financés par le Millennium Challenge Account (MCA). De ce fait, cette approche est intégrée dans la formulation des quatre projets du MCA-Bénin II, non seulement comme un axe transversal, mais aussi et surtout comme une condition préalable au décaissement de la deuxième tranche du financement accordé dans le cadre de cet accord. Cette approche est en harmonie avec la politique genre du MCC et ses Procédures Opérationnelles d'Intégration Sociale et du Genre. Ainsi, il est prévu l'élaboration d'un Plan d'Intégration Sociale et du Genre (PISG) pour servir de base aux actions des projets en vue de favoriser l'équité et l'égalité entre les sexes, de même que l'inclusion des personnes en situation de pauvreté, de vulnérabilité et d'exclusion sociale.

10

I.2. PRÉSENTATION DU PROGRAMME DU MCA-BÉNIN II

Le Millennium Challenge Corporation est une entité du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique créée en vertu du Titre VI de la Loi de 2004 portant Programme d'Activités à l'Etranger, Financement des Exportations, et Programmes Connexes, et chargée de la gestion du Millennium Challenge Account. MCC travaille avec les

pays en voie de développement pour promouvoir la réduction de la pauvreté par la croissance économique. Les pays éligibles élaborent des programmes d'investissement spécifiques qui sont financés par MCC à travers un Accord de Don ou Compact, mis en œuvre par le pays partenaire, sur une période de cinq ans.

Le 09 septembre 2015, agissant au nom du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, MCC a signé avec le Gouvernement du Bénin (« GdB ») un deuxième Accord de Don (Compact II) essentiellement axé sur l'énergie électrique. L'Accord de Don, d'un montant de 375 millions de dollars USD est constitué d'une subvention du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et d'une contrepartie nationale du Gouvernement du Bénin d'un montant de 28 millions de dollars USD. L'objectif du programme est d'accroître et de renforcer les capacités de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE), d'attirer les investissements du secteur privé, et de financer les investissements en infrastructures dans les domaines de la production et de la productivité des entreprises, de créer de meilleures opportunités économiques pour les ménages et d'accroître la capacité à fournir des services publics et sociaux par l'amélioration de l'offre en énergie électrique en quantité et en qualité.

Le Gouvernement a désigné MCA-Bénin II comme le principal agent du Gouvernement chargé de mettre en œuvre le Compact, d'exercer et de s'acquitter des droits et responsabilités du Gouvernement en terme de supervision, de gestion et de mise en œuvre du Programme.

Le Programme comprend quatre projets à savoir : (i) le Projet « Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions », (ii) le Projet « Production d'Électricité », (iii) le Projet « Distribution d'Électricité » et (iv) le Projet « Accès à l'Électricité Hors-Réseau ». Sur une période de cinq ans, à compter de sa date d'entrée en vigueur, le présent Programme devrait profiter à environ 1.97 millions de ménages (approximativement 9.8 millions de personnes). Parmi les bénéficiaires du Programme, quelque 40% vivent avec moins d'un dollar par jour. Par ailleurs, cette estimation de l'ensemble des bénéficiaires du Programme ne prend pas en compte les bénéficiaires potentiels du Projet « Accès à l'Électricité Hors-Réseau » ni ceux des nouveaux branchements de ménages prévus dans le cadre du Projet de Distribution d'Électricité. La performance environnementale et sociale, l'inclusion sociale des couches défavorisées et l'équité entre les femmes et les hommes, la communication et le suivi-évaluation sont des axes transversaux de ce programme.

Les actions sociales et genre reposent sur la politique Genre du MCC, mais aussi et surtout sur la Politique

Nationale de Promotion du Genre (PNPG) et la Politique Holistique de Protection Sociale (PHPS). Dans une démarche transversale – « mainstreaming » – l’approche genre et l’inclusion sociale seront appliquées tant dans la définition des réformes adéquates pour la régulation du secteur, la production et la distribution de l’énergie électrique et le développement des énergies renouvelables. Une démarche de discrimination positive pour l’accès des femmes et des personnes en situation de vulnérabilité à l’énergie électrique sous diverses formes est aussi envisagée.

Les principaux sites de mise en œuvre des projets du Compact sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n° 1 : Liste des sites identifiés

| N° | Sites | Projet concerné |
|----|---------------|---|
| 1 | Abomey-Calavi | <ul style="list-style-type: none"> - Distribution énergie électrique (dispatching) - Distribution (63 kV et 15 kV) - Distribution [Centre national de contrôle de la Distribution (dispatching principal)] |
| 2 | Bohicon | <ul style="list-style-type: none"> - Production photovoltaïque - Distribution [Centre national de contrôle de la Distribution (dispatching backup)] |
| 3 | Cotonou | <ul style="list-style-type: none"> - Distribution (63 kV et 15 kV) |
| 4 | Djougou | <ul style="list-style-type: none"> - Production photovoltaïque 10 MW - Distribution (161 kV-33 kV) |
| 5 | Natitingou | <ul style="list-style-type: none"> - Production photovoltaïque 5 MW - Distribution (161 kV-33 kV) - Production hydro-électrique à Yéripao (1 MW) |
| 6 | Parakou | <ul style="list-style-type: none"> - Production photovoltaïque (15 MW) - Distribution (33 kV) |
| 7 | Porto-Novo | <ul style="list-style-type: none"> - Distribution (63 kV) |
| 8 | Sèmè-Kpodji | <ul style="list-style-type: none"> - Distribution (63 kV) |

Le MCC exige que des mesures soient prises pour atténuer les risques liés à ces projets. Pour chacune des activités, les Fonds MCC serviront à mener des études d'impacts environnemental et social (EIES) ou des audits environnementaux spécifiques (Social, Santé et Sécurité) des sites et le cas échéant, des Plans d'Action de Réinstallation des populations affectées. Les résultats de ces audits aboutiront à l'élaboration, des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (« **PGES**») pour chaque site, selon les exigences du Système de Gestion Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité (SGESSS). Pour une bonne gestion des questions environnementales, sociales, santé et sécurité hormis sa politique Environnementale, MCC a retenu que les projets soient soumis au respect des normes de la Société Financière Internationale (SFI)².

Les normes sociales 1, 2, 4, 5, 7 et 8 offrent des opportunités pour intégrer les dimensions genre et inclusion sociale dans leur application et renforcer les actions du Département de l'Intégration du Genre et de l'Inclusion Sociale (DIGIS) en particulier dans les projets construction (production et distribution) et du projet « Accès à l'Electricité Hors-Réseau » du Compact II. De plus le DIGIS est associé au processus de consultation avec les parties prenantes pour apporter son expertise dans l'identification, l'implication et la prise en compte des préoccupations spécifiques des couches défavorisées.

1.3. PRÉSENTATION DU PLAN D'INTÉGRATION SOCIALE ET GENRE (PISG)

La politique genre du MCC affiche clairement sa volonté d'offrir l'égalité des chances à tous quels que soient le sexe, la position sociale, les niveaux de richesse, la religion et autres paramètres de discrimination pour l'accès aux bénéfices des différents projets financés. Le MCC reconnaît que l'inégalité entre les sexes et entre groupes sociaux peut être un obstacle important à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté et exige que les pays qualifiés réalisent une analyse des différences et inégalités de genre et groupes défavorisés pour informer l'élaboration, la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes financés. Ainsi, le pays qualifié pour un financement MCA a la responsabilité principale d'intégrer le genre et l'inclusion sociale dans l'élaboration, la conception, la mise en œuvre et le suivi d'un Compact. Le pays est principalement et ultimement responsable de la mise en œuvre du Compact, **y compris les volets visant à résoudre les inégalités de genre et l'inclusion sociale, afin que tous – hommes, femmes et groupes**

2. Liste des normes en annexe 1.

défavorisés – puissent bénéficier des projets du Compact. Ce principe a été respecté dans la conception du programme de MCA-Bénin II. Les consultations pour la formulation de ce programme ont impliqué des femmes, des hommes et des personnes en situation de vulnérabilité à divers niveaux. De même, plusieurs études ont été réalisées pour comprendre le contexte socioculturel du Bénin et ses implications sur le bien-être des femmes, des hommes et des groupes défavorisés, mais aussi les principaux défis différenciés du secteur de l'énergie selon le sexe, l'inclusion sociale et l'intersectionnalité. Le Compact II intègre le genre et l'inclusion sociale dans la démarche globale, mais aussi dans les quatre projets ainsi que dans l'évaluation environnementale et sociale, la communication et le suivi/évaluation. Cette démarche permet de réduire les inégalités économiques et sociales et de renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes mais aussi entre les couches marginalisées.

Le Plan d'Intégration Sociale et du Genre est un document de référence, de gestion et d'opérationnalisation et un accord qui permettra de donner une orientation stratégique et opérationnelle à toutes les parties prenantes (staff de MCA-Bénin II, consultants, partenaires, etc.) dans la mise en œuvre et le suivi du Compact II afin de garantir l'intégration effective des aspects sociaux et du genre. Le PISG prend en compte et s'harmonise avec d'autres documents de planification importants tels que l'Accord de Don ou les plans de travail et les programmes d'activités, les plans de suivi-évaluation, de Gestion Environnementale et Sociale, le Plan d'Engagement des Parties Prenantes, le Plan d'Actions de Réinstallation et les stratégies d'engagement du secteur privé.

De ce fait, le PISG vise à garantir et à assurer le suivi des actions d'inclusion sociale et d'intégration du genre dans les projets et activités à réaliser dans le cadre de l'Accord de Don entre le gouvernement du Bénin et le MCC qui met en évidence les risques sociaux et les contraintes spécifiques liées au genre ou à ceux des groupes défavorisés et qui nécessitent la prise de mesure d'atténuation dans les divers domaines d'intervention. Il identifie les possibilités d'accroissement des avantages au profit des femmes et des groupes marginalisés.

Le PISG décrit en détail les objectifs, les résultats, les activités, et fixe les responsabilités et le calendrier de mise en œuvre. Il sert de document de référence à d'autres secteurs d'activités, aux agences d'exécution et aux entreprises et constitue un mécanisme pour solliciter des contributions et demander l'approbation auprès des responsables de MCC et de MCA, et d'autres principales parties prenantes (MCC, 2016, p. 30).

I.4. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PISG

Pour rendre opérationnel cet axe transversal, il a été créé un Département de l'Intégration du Genre et de l'Inclusion Sociale au sein de la Direction des Opérations de MCA-Bénin II qui a pour mandat le renforcement des capacités en genre et inclusion sociale des équipes des projets, un appui/accompagnement, le suivi d'application et l'évaluation de l'approche genre et l'inclusion sociale dans le programme MCA-Bénin II.

Dans un processus participatif, le PISG consolide, synthétise et complète les résultats des études préalables relatives à l'analyse du volet social et genre lors de la formulation de l'Accord de Don, les documents de conception de projet, les directives de MCC en la matière. Dans le cadre du Compact II, les orientations et objectifs du PISG s'inspirent d'une analyse de la situation actuelle de l'inclusion sociale et d'intégration du genre dans les activités du programme et d'un diagnostic précis des conditions d'inégalités et d'équité du genre dans le domaine de l'électricité, dans tout le pays et en particulier dans les zones d'intervention du programme.

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de cette mission d'appui technique est basée sur la construction commune du PISG avec les acteurs parties prenantes³. Les différents acteurs des secteurs d'intervention du programme MCA-Bénin II ont été impliqués à toutes les étapes de l'analyse situationnelle du genre et du volet social, jusqu'à la revue et au processus d'actualisation du PISG, ainsi que la démarche de son exécution.

Cette démarche conduite selon les prescriptions du guide d'élaboration des PISG (SGIP Guidance de MCC) a été appliquée à travers les étapes ci-après :

- le cadrage de la mission qui a permis une compréhension commune des termes de références, des étapes de la démarche méthodologique et la mise en place du comité de pilotage⁴ et de la logistique nécessaire à l'atteinte des objectifs ;
- l'analyse de la situation du genre, de la vulnérabilité et de la pauvreté en relation avec le secteur de l'énergie au Bénin (revue documentaire, collecte des données manquantes et analyse). Le produit de cette étape est la rédaction du rapport de l'analyse situationnelle ;

3. Liste des parties prenantes en annexe 2

4. Liste des membres du comité de pilotage en annexe 3

- l'élaboration du Plan d'Actions pour l'intégration du genre et l'inclusion sociale ;
- l'élaboration du document du PISG (combinaison des deux étapes précédentes) en version provisoire et définitive ;

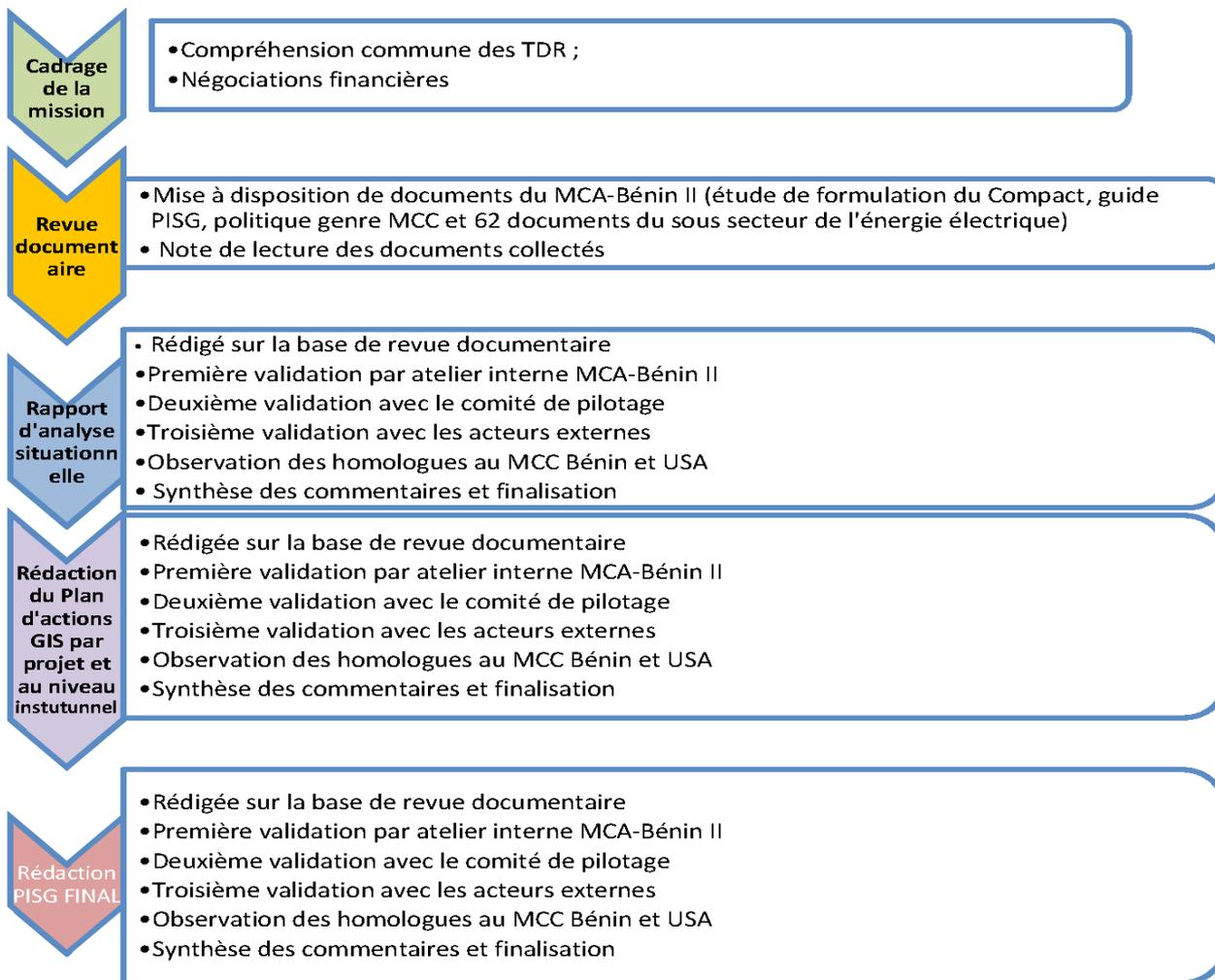
Les trois parties essentielles du PISG ont été validées au cours de neuf (9) ateliers différents avec les équipes du MCA-Bénin II, les membres du comité de pilotage, les acteurs externes parties prenantes (Ministères, ARE, ANCB, SBEE, Associations de jeunes, de personnes en situation de handicap et de femmes entrepreneures de l'énergie renouvelable).

Ce processus s'est déroulé du 7 novembre 2016 au 28 mai 2017.

La version finale du PISG sera soumise à la validation par le Conseil d'Administration du MCA-Bénin II et à la non objection du Millennium Challenge Corporation.



Figure 1 : Schéma du processus de rédaction et validation du PISG



II. CONTEXTE GENRE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL AU BENIN

II.1. CLARIFICATIONS CONCEPTUELLES

Le Plan d'Intégration Sociale et Genre touche à des problématiques sociales autour desquelles gravite un certain nombre de concepts qu'il importe de définir, mais aussi de positionner son ossature.

II.1.1 GENRE ET DÉVELOPPEMENT

Le genre ne saurait rester isolé dans le cadre de la réalisation du PISG. En tant qu'approche structurante, il s'intègre dans l'évaluation de toute action visant les politiques ou les programmes de développement dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

18

Le genre ne se réfère ni à la femme, ni à l'homme en soi, ni au sexe, mais aux rapports qui existent entre eux. Le genre est donc une variable sociale qui permet de différencier, d'organiser et de structurer les rapports des acteurs et actrices sociaux/sociales. Il renvoie à des rapports sociaux (inégaux ou non) existant entre les deux catégories sociales que sont les hommes et les femmes et ceci, dans tous les domaines (éducation, santé, accès aux ressources, participation aux instances de décisions...) et à tous les niveaux : individuel, familial, communautaire, national et international (PNPG, 2009). Les nuances entre le genre et le sexe sont mentionnées dans le tableau en annexe 1.

II.1.2 PAUVRETÉ VULNÉRABILITÉ ET INCLUSION SOCIALE

Les concepts de pauvreté, vulnérabilité et inclusion sociale sont polysémiques, proches et multidimensionnels. Il importe de leur donner une signification et de clarifier comment ces concepts serviront dans la mise en œuvre du PISG.

La pauvreté, un concept multidimensionnel

La pauvreté est un terme caractérisant la situation d'un individu, d'un groupe de personnes ou d'une société qui ne dispose pas des ressources suffisantes pour lui permettre de satisfaire ses besoins fondamentaux et se développer normalement (Rocheftort, 1993). Tout comme le développement, la pauvreté est un concept à facettes multiples, qui est appréhendée tant par le niveau monétaire d'un ménage que par sa capacité à atteindre un minimum de bien-être. Selon plusieurs auteurs proches de théories économiques, philosophiques et des droits humains, la pauvreté est appréhendée sous deux aspects importants : l'approche unidimensionnelle de la pauvreté ou celle de la pauvreté monétaire qui est basée sur le revenu et la consommation. Elle est calculée par un indicateur de revenus minimum (seuil de pauvreté fixé globalement autour d'un dollar).

L'approche multidimensionnelle ou pauvreté non monétaire, qui considère que la pauvreté doit prendre en compte non seulement les ressources monétaires et les facteurs du « bien-être », mais aussi intégrer la condition physique de la personne et ses accomplissements personnels, surtout ses capacités à saisir des opportunités pour améliorer son bien-être. Cette approche met l'accent sur les conditions de vie des individus, leurs capacités à satisfaire leurs besoins alimentaires essentiels définis sur la base des besoins caloriques minimaux (pauvreté extrême ou absolue), les besoins essentiels non alimentaires - habillement, énergie, logement, ainsi que des biens alimentaires (pauvreté générale ou relative), ou encore une absence des capacités humaines de base - analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, et maladie pouvant être évitée (pauvreté humaine).

Bien que la notion de pauvreté n'ait pas été clairement définie dans le document du Compact de MCA-Bénin II, les options stratégiques liées à l'application de l'approche genre et de l'inclusion sociale définies sont conformes à plusieurs égards à l'approche multidimensionnelle de la pauvreté. Il apparaît alors important de relever le défi de la mise en œuvre des quatre projets du Compact en y appliquant l'approche genre ainsi que l'inclusion sociale, tant dans les actions que dans la définition des critères d'identification des populations pauvres et défavorisées.

Des concepts connexes comme la vulnérabilité et l'inclusion sociale méritent aussi d'être abordés.

Vulnérabilité : un concept polysémique

La notion de vulnérabilité renvoie à la finitude et à la fragilité de l'existence humaine. Les personnes vulnérables sont celles qui sont menacées dans leur autonomie, leur dignité ou leur intégrité, physique ou psychique. "La vulnérabilité peut résulter de l'âge, la maladie, une infirmité, une déficience physique ou psychique ou un état de grossesse (Encyclopédie Universalis, 2015). Les catégories de personnes présentées comme **vulnérables** varient suivant le contexte. Les personnes « vulnérables » sont celles qui sont relativement (ou totalement) incapables de protéger leurs propres intérêts (Olierou et al, 2004). Plus précisément, leur pouvoir, leur intelligence, leur degré d'instruction, leurs ressources, leur force ou autres attributs nécessaires pour protéger leurs intérêts propres, peuvent être insuffisants (Cohet-Cordey, 2000).

La notion de vulnérabilité fait appel à d'autres concepts comme l'indigence et les personnes défavorisées. L'**indigence** est l'expression prononcée et extrême de l'incapacité à satisfaire les besoins vitaux (l'alimentation, l'habillement, l'habitat, accès aux infrastructures de base), et donc une pauvreté extrême dans laquelle la personne indigente est sensée manquer de tout. Les personnes en situation de vulnérabilité et/ou d'indigence sont considérées comme **défavorisées** car en situation de faiblesse pour saisir des opportunités destinées à elles.

20

Dans le cadre du programme de MCA-Bénin II, les personnes vulnérables sont les femmes, les jeunes, les personnes « pauvres » et défavorisées, mais aussi en situation de handicap (incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables) et parfois d'intersectionnalité. Ces personnes seront identifiées selon une démarche communautaire.

Inclusion Sociale

L'inclusion sociale est le processus d'amélioration des conditions pour les individus et les groupes à prendre part à la société (Banque Mondiale). Il repose sur cinq piliers: la reconnaissance et la valorisation, les opportunités de développement humain, l'implication et l'engagement, la proximité, le bien-être matériel (Laidlaw Fondation). Plusieurs facteurs comme la race, l'ethnicité, le sexe, la religion, le lieu de résidence, le statut de handicap, l'âge, le statut sérologique, l'orientation sexuelle ou d'autres marques stigmatisées, confèrent des désavantages qui excluent les personnes à partir d'un éventail de processus et d'opportunités. Au Bénin, les groupes concernés sont variables selon les régions et les facteurs. Ils seront précisés pendant

les activités d'analyse socio – économiques intégrées aux études d'impact environnemental et social.

II.2. ANALYSE DE LA PAUVRETÉ ET DE LA VULNÉRABILITÉ AU BÉNIN

Au Bénin, il a été retenu la mesure absolue du seuil de pauvreté⁵, qui est un seuil constant en termes de niveaux de vies sur l'ensemble du domaine dans lesquelles comparaisons de la pauvreté sont effectuées. Le rapport provisoire⁶ de l'INSAE sur les conditions de vie des ménages entre 2011 et 2015 montre un accroissement de 16,5% du seuil de pauvreté, passant de 120 839 FCFA (soit 198,18 USD⁷) par tête en 2011 à 140 808 FCFA (soit 230,93 USD) en 2015. La pauvreté monétaire est plus prépondérante en milieu rural. En effet, bien que l'aggravation de la pauvreté soit plus marquée en milieu urbain (4,5% contre 3,9% pour le milieu rural), elle reste importante en milieu rural où 43,6% des individus sont touchés. Par contre, la pauvreté multidimensionnelle (non monétaire) a été moins perceptible comparativement à la pauvreté monétaire en 2015. Cette forme de pauvreté a touché 28,70% de la population béninoise en 2015 contre 30,16% en 2011. Elle est aussi prépondérante en milieu rural. En plus d'être le plus touché par la pauvreté non monétaire (à l'image de la pauvreté monétaire), les ménages ruraux ont connu une détérioration de leurs conditions en 2015 par rapport à 2011 (l'incidence est passée de 32,88% en 2011 à 36,00% en 2015), contrairement aux ménages urbains qui ont connu une amélioration.

Niveaux de pauvreté par sexe. Le sexe du chef de ménage joue un rôle important dans l'analyse des conditions de vie des ménages au Bénin. La pauvreté monétaire touche plus les personnes vivant dans les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes alors que la pauvreté non monétaire touche plus les personnes vivant dans les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes (INSAE, 2015, op cit).

En effet, l'incidence de pauvreté monétaire au niveau des ménages dirigés par les hommes s'est établie

5. Le seuil de pauvreté est défini comme correspondant aux dépenses minimums requises par un individu pour répondre à ses besoins de base, alimentaires ou non.

6. Ce rapport n'est pas encore publié.

7. La conversion a été faite au taux du 02 février 2017, 1 USD = 606,76 FCFA.

à 40,2% contre 39,7% pour les ménages dirigés par les femmes en 2015. Cette situation s'est nettement aggravée par rapport à celle de 2011 où l'incidence de la pauvreté monétaire était de 38,0% pour les ménages dirigés par les hommes contre 27,6% pour les ménages dirigés par les femmes. En revanche, la pauvreté non monétaire touche environ 1,3 fois les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes (INASE 2015). Ces tendances confirment celles mises en évidence dans le rapport sur l'évaluation de la pauvreté au Bénin (INSAE, 2014). Le résultat observé notamment en ce qui concerne la pauvreté monétaire entre 2011 et 2015 pourrait également être expliqué entre autres par le fait que les femmes chefs de ménages bénéficient généralement d'une autonomie économique suffisante pour couvrir les charges de gestion de leurs unités familiales, résultant en partie de leur situation matrimoniale (veuves, divorcées, célibataires), de la taille du ménage (entre 4 et 5 personnes) et leurs secteurs d'activités (commerce, agriculture, transformation agroalimentaire). Aussi, convient-il de mentionner que la baisse de l'incidence de pauvreté observée au niveau des ménages dirigés par les femmes pourrait aussi s'expliquer par le fait que de plus en plus les femmes bénéficient d'opportunités.

Le Bénin à travers des stratégies successives de réduction de la pauvreté développe des démarches et actions pour améliorer le bien-être de la population. Les questions liées au développement pro pauvre ont été promues dès 2007 et ont conduit à des décisions d'appliquer une démarche d'inclusion sociale des populations pauvres, exclues et défavorisées dans les politiques et stratégies de développement. Ces réflexions sont le point de départ d'un processus d'élaboration de la politique holistique de protection sociale en 2010. La protection sociale est appréhendée comme l'ensemble des mesures publiques ou à but non lucratif qui visent à réduire la vulnérabilité des populations et à leur permettre de mieux gérer les risques économiques et sociaux. La vision de la Politique Holistique de Protection Sociale au Bénin validée en 2014 se décline comme suit :

« A l'horizon 2025, le Bénin est une nation *solidaire, d'équité et de bien-être social qui protège les populations, notamment les couches sociales les plus vulnérables, contre les risques économiques et sociaux en vue du renforcement de leur capacité à se prendre en charge sur une base autonome et durable et ainsi à participer efficacement au processus de développement* ».

L'atteinte de cette vision passe par la mise en œuvre des cinq orientations stratégiques ci-après : promotion des transferts sociaux, renforcement des services d'actions sociales, consolidation du cadre législatif et

réglementaire, renforcement des régimes contributifs, et l'extension de l'assurance sociale.

Les comités villageois d'identification (CIV) au cœur de la démarche

L'identification des ménages plus pauvres des villages/quartiers de villes est faite individuellement et séparément, de façon confidentielle par chaque membre du comité en tenant compte du vécu quotidien des ménages (capacité à satisfaire les besoins de base, possession de bien). Chaque membre CIV classe les ménages identifiés dans un ordre décroissant (du plus pauvres au plus pauvres moyen). La fiche de pré-identification remplie par chaque membre de CIV est gardée secrète jusqu'à la plénière. Le remplissage individuellement et séparément de la fiche de pré-identification est condition de réussite du processus. La plénière peut invalider les fiches ayant fait l'objet éventuellement de remplissage commun par plusieurs membres de CIV, ou d'un membre CIV et une autre personne de la communauté (BM, 2014).

Pour accompagner la mise en œuvre de la politique holistique de protection sociale et le Projet de Services Décentralisés Conduit par les Communautés (PSDCC), la Banque Mondiale a appuyé l'élaboration d'un guide de ciblage des populations pauvres et vulnérables (BM, 2014). La démarche proposée est communautaire pour garantir la transparence dans les processus de sélection des individus qui devraient bénéficier des appuis. Ce guide prévoit la mise en place d'organes à différents niveaux du processus d'identification des plus pauvres et des actions de protection sociale en adéquation avec leurs besoins. Au niveau communal, le comité de pilotage créé par arrêté communal est composé du maire ou son représentant (Président du comité), le chef du Centre de Promotion Sociale [CPS] (Secrétaire permanent et premier rapporteur), le chef service planification de la mairie (2^e rapporteur), le médecin chef de la commune, le responsable du développement rural de la commune, le représentant local des organisations

de la société civile (OSC), de préférence une association caritative. L'une de ses attributions est de coordonner l'identification des ménages pauvres et vulnérables au niveau des arrondissements (sous-comité de pilotage d'arrondissement) et villageois (comité villageois d'identification) et d'organiser les plénières de validation des listes de « ménages pauvres » qui lui sont transmises. Les projets du Compact II peuvent s'inspirer de cette démarche dans l'identification des femmes, jeunes et acteurs en situation d'intersectionnalité.

II.3. PROFIL GENRE DU BÉNIN

Au quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4), la population béninoise a été décomptée à 10'008'749 habitants, avec une proportion de 51,2% de femmes et plus de 53% de jeunes de moins de 20 ans (INSAE, 2015). Environ 56% de la population féminine vit en milieu rural.

En 2025, il est attendu que le Bénin soit « un pays phare, bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social. » Cette vision déclinée dans l'étude prospective à long terme suppose que le bien-être, socle de stabilité du Bénin devrait être équitablement réparti entre toutes les couches des populations béninoises (pauvres, riches, hommes, femmes, personnes en situation de vulnérabilité). La construction sociale des relations entre les femmes et les hommes, la répartition inégale des ressources nationales entre les différentes couches sont des facteurs qui ne militent pas pour l'atteinte de cette vision à moyen terme. En effet il existe des inégalités entre les femmes et les hommes à plusieurs niveaux.

L'effectif de la population féminine active a été multiplié par 1,6 de 1992 à ce jour, soit un accroissement annuel de 5,7%. Les béninoises sont très actives, présentes dans tous les secteurs d'activités et contribuent autant que les hommes au développement économique de ce pays (Onibon 2012). En matière d'emploi, on constate une présence majoritaire des femmes dans les différents pôles de croissance. Toutefois, le taux de salarisation des actifs hommes (16,8%) est trois fois supérieur à celui des femmes (5,0%) et 2,8% de femmes béninoises subissent plus le chômage que les hommes (2,4%). De même, le sous-emploi affecte beaucoup plus les femmes (65,4%) que les hommes (41,5%) et ces dernières ont un taux d'activité plus bas que les hommes (EMICoV 2011). La fonction publique se révèle aussi majoritairement masculine avec le passage du

taux des femmes de 26,61% en 2006 à 18,65% en 2011. On retrouve une plus grande proportion de femmes dans les emplois non rémunérés (66% parmi les apprentis, aides familiaux) et non-salariés (55%) selon les données de l'EMICoV 2010 (Dadjo, 2014). Le dernier recensement général des entreprises au Bénin réalisé par l'INSAE en 2008 a montré que les entreprises béninoises toutes catégories confondues sont dirigées à 43% par les femmes. Elles sont présentes dans les secteurs de l'agriculture, l'artisanat, le commerce, la transformation agroalimentaire et certains métiers dits masculins tels que la construction des bâtiments, la mécanique, la plomberie (Onibon, 2016). En général les petites et moyennes entreprises de femmes sont confrontées à des problèmes d'accès au crédit que le gouvernement béninois, les acteurs de développement essaient de régler tant bien que mal avec la facilitation de l'accès au microcrédit dans les Institutions de Microfinance.

Dans le secteur de l'éducation, les actions entreprises par le gouvernement béninois et les organisations nationales et internationales pour l'équité entre les filles et les garçons ont contribué à réduire les écarts dans l'accès au système éducatif (PDDSE, 2013). Cependant, l'écart entre fille et garçon est plus prononcé en ce qui concerne l'achèvement du primaire. Les taux d'achèvement se situent à 62,9% chez les filles contre 73% chez les garçons (EMICoV, 2011). Les écarts entre filles et garçons s'accroissent davantage dans le second cycle du secondaire. Ainsi, par effet d'accumulation, les filles ne sont plus que 11% à atteindre la classe de Terminale, soit 2,6 fois moins que leurs homologues masculins (Annuaire des Statistiques Scolaires, 2013). Les disparités filles/garçons dans les formations techniques sont encore plus marquées. Malgré le soutien à l'éducation des filles dans l'enseignement technique par l'Institut National pour la Promotion de la Femme (INPF), la présence des filles dans les formations techniques reste toujours faible (entre 20 et 35% en 2014). Le pourcentage de filles en Electricité et en Mécanique générale n'a jamais dépassé 17% (INPF, 2014). Les disparités ne sont pas moins présentes dans l'enseignement supérieur où les étudiantes représentent à peine le tiers de l'ensemble de la population estudiantine dans les universités publiques d'Abomey-Calavi et de Parakou (Lodestein et Onibon, 2016).

L'accès aux soins de santé reste limité pour les femmes, en raison d'une part de la non prise en compte de leurs besoins différenciés dans ce domaine et d'autre part des opportunités limitées d'accès à l'information (INFP, 2011). Les femmes sont deux fois plus touchées par le SIDA que les hommes avec une séroprévalence de 1,5% chez les femmes contre 0,8% chez les hommes (PSI, 2014). Seulement 40% des femmes ont accès

au service de planification familiale et en matière de santé de la reproduction, elles ont plus de problèmes d'alimentation lors de la grossesse. Le taux de fécondité demeure l'un des plus élevés du monde : 4.93 en 2013 et malgré des progrès le taux de mortalité maternelle reste élevé (397 décès pour 100 000 naissances).

Femmes et instances de décisions : Concernant la vie politique, la participation des femmes reste très faible notamment dans les sphères de prise de décision car les hommes continuent d'occuper majoritairement les postes clés à tous les niveaux des sphères décisionnelles et dans la politique. Somme toute, au niveau de l'Exécutif, le pourcentage des femmes au sein du gouvernement depuis le renouveau démocratique de 1991 évolue en dents de scies, avec un pic de 23,08% en 2006, à un niveau de 14,28% avec le nouveau gouvernement de 2016. La situation est identique dans les postes électifs (communal et législatif). Le Bénin compte 4,45% (64 conseillères sur 1435) d'élues aux élections locales de 2015, et deux femmes élues maires (Pèrèrè et Toffo) parmi les 77 que compte le Bénin. De même, les femmes représentent 7,23% au parlement et seule une femme est nommée préfet sur douze.

Personnes handicapées : Au Bénin, il existe peu de données sur les personnes handicapées et la plupart des investigations de grande envergure ont souvent manifesté peu d'intérêt à la question relative aux personnes handicapées. Les données les plus récentes proviennent du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) de 2002⁸. Les personnes handicapées de moins de 10 ans représentent 11,6 % de la population totale ; celles dont l'âge est compris entre 10 et 54 ans font 54,1 % et les personnes de 55 ans et plus en représentent les 34,3%. Le premier facteur explicatif de la discrimination et de la marginalisation des personnes handicapées est d'ordre socioculturel. En effet, traditionnellement, au Bénin, dans la plupart des groupes sociaux, le handicap a toujours été perçu comme une malédiction, la sanction de la transgression d'un interdit par la personne victime de la déficience ou par ses parents ou tout simplement comme la sanction sociale d'un mauvais caractère ou d'un mauvais comportement. Sur le plan éducatif les structures gouvernementales, confessionnelles ou privées ont mené plusieurs actions avec l'appui des partenaires au développement en vue de l'intégration des personnes handicapées. Ces actions ont été entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence mondiale de Salamanque sur les besoins éducatifs spéciaux (1994) qui reposaient sur le principe de l'intégration. D'où les écoles intégratrices. Dans le domaine de la santé, il est noté la prise de peu de mesures de discriminations positives pour faciliter l'accès

8. Ces données n'ont pas été actualisées. Il importe de les actualiser lors de la révision du PISG.

aux soins de santé à l'égard des personnes handicapées. La principale difficulté rencontrée résulte de l'état de pauvreté qui caractérise les personnes handicapées qui a pour corollaire leur incapacité à se faire payer les frais de consultation et les soins prescrits. D'autres difficultés concernent l'accès à l'édifice et l'insuffisant appui de l'Etat aux structures spécialisées. Au plan économique, la situation des personnes handicapées est préoccupante. La discrimination, la marginalisation et la « sous-estimation des capacités » des personnes handicapées sont totales. Elles s'observent autant dans le secteur privé que dans l'administration publique et dans tous les secteurs socio professionnels avec pour conséquence, la faible proportion des personnes handicapées salariées (4,5% dont 2,9% de permanents et 1,6% de temporaires).

II.4. CADRE JURIDIQUE POUR LA PROMOTION DE LA FEMME

Dans le contexte actuel où l'économie mondiale est assujettie à divers chocs qui échappent aux différentes prévisions des économistes et autres spécialistes des projections en matière de développement, il ne serait pas judicieux de compromettre la participation d'une composante de la société, notamment celle féminine, à la construction de la cité. Pour cette raison, la question d'autonomisation de la femme devient un des principaux axes par lequel on entrevoit aujourd'hui l'amélioration des conditions de vie de la population. A cet effet, divers instruments juridiques sont élaborés et mis en place pour concrétiser cette option qui associe tout le monde au processus de développement. Le cadre juridique de la promotion de la femme au Bénin est un cadre dynamique. En effet, la politique nationale de promotion du genre s'est inspirée d'un certain nombre de dispositifs ou conventions internationales auxquelles le Bénin a adhéré⁹. La plupart de ces instruments concourent à l'autonomisation et à la protection de la femme. La politique internationale s'inscrit donc résolument dans la dynamique de la promotion de la femme pour parvenir à un développement réel. Sur le plan national plusieurs textes¹⁰ fondent la logique de l'autonomisation de la femme avec en tête la constitution du 11 Décembre 1990 qui pose en son article 26 le fondement de l'accès équitable des hommes et des femmes aux ressources comme condition de base de l'autonomisation de la femme.

9. Liste de quelques instruments internationaux en annexe 5.

10. Liste des textes en annexe 6.

➤ Cadre Institutionnel pour la promotion de la femme

Le Bénin, à l'instar de la plupart des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), est signataire de nombreuses déclarations et conventions internationales en ce qui concerne la promotion et l'autonomisation de la femme depuis le début des années 90. Cet engagement de la République du Bénin s'est traduit par la création et la mise en fonction de divers organes et structures qui favorisent la promotion de la femme pour le développement socioéconomique. Au nombre des organismes et institutions mis en place pour la promotion de la femme, nous pouvons énumérer :

■ la création depuis 1998 d'un ministère en charge de la femme et du genre. Ce ministère par le biais de la Direction de la Promotion de la Femme et du Genre a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale d'appui aux personnes économiquement vulnérables notamment les femmes et de proposer au gouvernement les politiques, stratégies et plans d'actions répondant aux objectifs de protection et de promotion sociale. Les attributions de ce ministère ont été transférées au nouveau Ministère du Travail et des Affaires Sociales depuis avril 2016, mais les différentes directions techniques en charge du genre et de la protection sociale continuent de mettre en œuvre leurs plans de travail ;

■ l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant créé par arrêté n°2005/929/MFPSS/DOFFE/SA du 01 juillet 2005, devenu Cellule de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant par décision n°2016/508/MTFPAS/DC/SGM/SA du 23 décembre 2016. La création et le fonctionnement de cet observatoire marquent la volonté politique de l'Etat béninois à faire de la promotion et la protection de la famille, de la femme et de l'enfant une réalité. Il a pour objectif de produire des données nécessaires pour la valorisation du statut de la femme et de faire des plaidoyers pour le respect et la reconnaissance des droits des femmes. Il constitue de ce fait un maillon important dans le processus de l'autonomisation des femmes.

■ la Cellule "femme dans le développement agricole et rural" créée par l'arrêté n°028/MDR/DC/CC/DAPS du 12 janvier 1995, devenue cellule focale genre du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche depuis 2010. Cette cellule vise fondamentalement la promotion de la femme dans le domaine agricole et rural. Cette promotion de la femme s'inscrit dans la dynamique de prise en compte du genre dans les politiques du développement rural mais également participe au renforcement du statut socio-économique de la femme.

■ L'Institut National pour la Promotion de la Femme, créé par décret N°2009-728 du 31 décembre 2009, est un organe de réflexion, d'études et de promotion de la femme. Sa mission est de promouvoir la participation et la contribution de la femme à la vie publique et politique. L'objectif global de l'Institut est de proposer des politiques et stratégies pour l'amélioration des conditions de vie de la femme à partir des études et recherches réalisées. Il constitue de ce fait un des piliers sur lequel les responsables à divers niveaux doivent prendre appui au Bénin pour amener toutes les composantes de la société à réellement participer au développement socio-économique.

■ Le Ministère chargé de la Micro finance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes créé par décret n°2007-481 du 30 octobre 2007. Ce ministère vise à doter le Bénin d'un service financier décentralisé professionnel, viable, qui contribue efficacement à la dynamisation de l'économie locale en offrant à tous les agents économiques notamment les femmes un accès facile aux crédits pour mener des AGR. Le micro crédit aux plus pauvres mis en place depuis 2006 par le gouvernement du Bénin est un indicateur de la volonté des dirigeants à soutenir le processus d'autonomisation de la femme. Ce ministère a aussi été restructuré par le gouvernement de la rupture en avril 2016. Les nouveaux arrêtés portant attribution de ses directions techniques sont en cours d'élaboration.

Hormis ces différentes structures et institutions qui œuvrent pour l'autonomisation de la femme, il existe au Bénin des associations qui interviennent dans le domaine de la promotion et de la protection des femmes. Au nombre de celles-ci, on peut citer :

Le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP-BENIN). C'est un cadre de réflexion et d'action des femmes occupant ou ayant occupé des postes décisionnels stratégiques au Bénin afin de renforcer leur capacité et d'œuvrer à la mise en œuvre des politiques/programmes pour le développement socioéconomique et à la réduction des inégalités entre hommes et femmes. Au Bénin, ce Réseau s'est donné comme objectif de promouvoir une égale représentation des femmes et des hommes dans les instances de décision au niveau national, régional et international. La réalisation de cet objectif serait pour les femmes, un tremplin pour parvenir à l'autonomisation à travers leur participation aux instances de prises de décision. Les Associations ou organisations aussi bien nationales qu'internationales qui s'inscrivent dans la logique du REFAMP-BENIN sont nombreuses et on peut noter par exemple des structures telles que Care-International, USAID, SOCIAL WATCH, AFJB, Equi-Fille, PNUD, UNICEF, UNFPA, Coopération Suisse, RIFONGA, WILDAF, etc.

Malgré l'importance des investissements de ces organisations, la question de l'autonomisation et du statut social des femmes reste encore entière au Bénin et notamment dans les départements du Borgou, Alibori et Collines à cause des pesanteurs et des stéréotypes développés par les hommes qui maintiennent toujours la grande majorité des femmes dans une position de dépendance sur les plans social, politique, économique, et religieux (Cabinet YOD, 2015).

II.5. GENRE ET INCLUSION SOCIALE DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE AU BÉNIN

Au Bénin en 2015, les principales ressources énergétiques consommées sont le bois et les autres formes de biomasse (50%), les hydrocarbures (47%) et l'électricité (3%)¹¹. L'accès à l'énergie joue un rôle important dans les processus de développement. L'énergie est nécessaire à l'accomplissement des tâches domestiques quotidiennes aussi bien qu'à la réalisation des activités productives et de loisir. Les services essentiels tels que les services de santé, l'éducation, les systèmes d'adduction d'eau, le transport ou la communication sont également dépendants de l'accès à l'énergie (AFD, 2015). La quantité et la qualité d'énergie disponible influent sur l'efficacité et le coût des activités productives et domestiques, et plus globalement sur la qualité de vie des populations. Le manque d'accès à des sources d'énergie pour l'éclairage, le chauffage, la cuisine ou les activités productives limite le développement des femmes et des hommes et des sociétés en général. Cependant, les hommes et les femmes expérimentent la « pauvreté énergétique » de façon différente, en fonction des relations de genre, de la répartition des rôles et des tâches dans une société donnée et des priorités socio-économiques de chaque groupe. Les groupes ou les personnes souffrant de diverses formes de vulnérabilité ou d'exclusion sociale risquent de souffrir encore davantage des situations de pauvreté énergétique. En milieu rural et surtout dans les régions forestières, la transformation du bois en charbon de bois, son utilisation et celle du bois pour la cuisson des repas accroît le temps de travail des femmes, filles et des jeunes garçons, notamment la collecte et préparation du bois. Les femmes et les jeunes enfants sont les

plus affectés par la pollution liée au feu de cuisson.

II.5.1 POLITIQUE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

La situation de l'approvisionnement en énergie électrique est caractérisée au Bénin par (i) une faible capacité interne de production engendrant une grande dépendance du pays vis-à-vis des pays voisins (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria), (ii) un déficit de l'offre d'énergie électrique au niveau sous régional, entraînant dans les différents pays des crises énergétiques répétées (1983, 1994, 1998, 2006), (iii) un taux de perte d'énergie élevé sur le réseau électrique national (23,18%)¹², (iv) de faibles performances techniques et financières des entreprises du secteur (CEB, SBEE), (v) une politique de tarification qui ne permet pas aux entreprises du secteur de couvrir les charges relatives à la fourniture de l'énergie électrique. Malgré ces faiblesses, le Bénin dispose d'importants atouts susceptibles de favoriser le développement du sous-secteur de l'énergie électrique, notamment le Plan stratégique de développement du secteur de l'énergie au Bénin, 2009 :

- la mise en œuvre de la réforme du secteur entamée en 1998 ;
- l'amélioration de la gestion technique de la SBEE et de sa visibilité financière ;
- la promotion de l'investissement privé dans le secteur ;
- l'amélioration de l'accès des populations à des services énergétiques de qualité ;
- l'existence d'un potentiel hydraulique pouvant permettre d'accroître la capacité nationale de production d'électricité (centrales hydroélectriques de grandes et moyennes capacités, microcentrales hydroélectriques en milieu rural) ;
- des potentialités en ressources biomasse (les résidus agricoles, les résidus de transformation agro-alimentaire, les ordures ménagères), en énergie solaire et dans certaines zones en énergie éolienne ;
- l'accès du Bénin au gaz naturel du Nigeria à travers le Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest ;
- la politique de développement à l'échelle sous régionale des interconnexions électriques entre les pays



12. Rapport d'activités de la SBEE en 2015.

Ouest-Africains.

L'objectif global de développement du secteur énergétique est de « doter le Bénin des moyens permettant de disposer de services énergétiques de qualité, en quantité suffisante dans des conditions optimales et de sécurité des approvisionnements » (Plan stratégique de développement du secteur énergétique, 2009). Quatre objectifs spécifiques sont définis dans le secteur électricité comme suit :

- accroître les capacités de production, les moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique ;
- promouvoir l'électrification rurale et la maîtrise de l'énergie ;
- mettre en place une politique adéquate de tarification et de financement du secteur ;
- développer les capacités institutionnelles et réglementaires et renforcer les capacités en ressources humaines.

32

S'inscrivant dans cette optique, les options stratégiques énergétiques déclinées dans le plan d'actions du gouvernement figurent dans l'encadré suivant :

« Afin d'instituer un système énergétique largement autonome, compétitif et une fourniture d'électricité fiable et de qualité aux unités de production et aux populations béninoises, le Gouvernement prévoit la modernisation et l'extension de la filière thermique. Le développement des énergies renouvelables avec l'implantation de fermes photovoltaïques d'une capacité totale de 95 MW est aussi une des alternatives retenues, pour renforcer les capacités énergétiques du Bénin. Enfin, pour le Gouvernement, la valorisation des potentialités du sous-sol passe par le développement des capacités d'exploitation des ressources minières du pays (PAG, 2016). »

Les politiques du secteur énergétique sont considérées comme 'aveugles' au genre et inclusion sociale, malgré leurs effets différenciés sur les hommes, les femmes, les jeunes et autres personnes vulnérables, en raison des choix techniques et économiques qui les sous-tendent. Dans la réalité, les femmes ont plus difficilement accès que les hommes aux financements et aux formations leur permettant d'apprendre un métier du secteur de l'énergie ou d'y développer des activités économiques. Elles sont plus affectées que les hommes par les impacts négatifs liés à la réalisation des infrastructures d'énergie (par exemple le déplacement de populations) et sont moins bien compensées pour ces impacts (Energia, 2011, pp : 11-14).

Le plan stratégique de développement du secteur énergétique de 2009 est resté muet sur les questions relatives au genre et à l'inclusion sociale. De même, la Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG, 2009) et son Plan d'Actions programmatique (PA/PNPG, 2010) n'ont pas pris en compte le secteur de l'énergie. Quand bien même les questions relatives au genre et l'inclusion sociale sont thématiques dans le Plan d'Actions du Gouvernement (PAG) de 2016, celles relatives à l'équité sociale en matière énergétique ne sont pas abordées.

II.5.2 ENERGIE ÉLECTRIQUE

L'énergie électrique représente seulement 3% des ressources énergétiques consommées et le taux d'accès des ménages à l'électricité (réseau SBEE) n'était que de 28% en 2011 et de

34,7%. En 2015, seulement 34,7% des ménages sont connectés au réseau électrique SBEE.

Donc une progression d'environ 7% par rapport à 2011. La proportion de ménages connectés au réseau électrique de la SBEE est estimée à 55,1% en milieu urbain, contre 5,7% en milieu rural (Direction Générale de l'Energie, SIE-Données 2015)¹³.

Il importe aussi de comprendre la dépendance que développent certains ménages en matière d'énergie électrique vis-à-vis des autres. Afin de voir dans quelle mesure les projets du MCA-Bénin II aideraient ces derniers à s'autonomiser en ayant leur propre dispositif. Le tableau suivant donne un récapitulatif selon les départements concernés.

13. Ce taux d'électrification correspondant à la proportion de la population (ménage) ayant accès à l'électricité grâce au service public en considérant toutes les localités du Bénin (nombre de ménages abonnés de la SBEE sur nombre total de ménages).

Tableau n° 2 : Distribution de l'énergie par les ménages connectés à la ligne directe de la SBEE

| Milieux de résidence | Distribution de l'énergie par les ménages connectés à la ligne directe de la SBEE | | | | | | |
|----------------------|---|--|---|-------------|-----------------|------------|---|
| | Raccordement au compteur ménage | | Pourcentage de ménages selon la nature de la relation qui liait le ménage à la majorité des usagers au moment du raccordement au compteur | | | | Effectif de ménages connectés à la ligne directe de la SBEE |
| | Pourcentage de ménages ayant distribué de l'énergie à d'autres usagers | Nombre moyen d'usagers connectés au compteur du ménage | Parent /Epoux /Epouse | Ami | Aucune relation | Autres | |
| Milieu urbain | 18,5 | 3,4 | 45,1 | 19,8 | 27,9 | 7,2 | |
| Milieu rural | 29,2 | 3,3 | 53,9 | 15,4 | 21,8 | 9,0 | 203 |
| Départements | | | | | | | |
| Borgou | 23,8 | 2,9 | 26,7 | 20,0 | 53,3 | 0,0 | 27 |
| Donga | 29,4 | 3,5 | 56,5 | 13,0 | 26,1 | 4,4 | 91 |
| Atacora | 26,9 | 3,6 | 28,6 | 42,9 | 28,6 | 0,0 | 10 |
| Zou | 36,7 | 4,2 | 55,2 | 27,6 | 13,8 | 3,5 | 32 |
| Ouémé | 13,1 | 2,8 | 34,8 | 17,4 | 30,4 | 17,4 | 51 |
| Littoral | 14,6 | 3,4 | 62,5 | 8,3 | 8,3 | 20,8 | 38 |
| Atlantique | 20,2 | 3,2 | 54,6 | 13,6 | 27,3 | 4,6 | 61 |
| Ensemble | 21,8 | 3,4 | 48,7 | 18,0 | 25,4 | 7,9 | 467 |

Source : ECEB, INSAE, 2015

De même, les ménages pauvres sont vulnérables en matière d'accès à l'énergie. Le tableau suivant montre les niveaux de consommation des différentes formes d'énergie électrique dans les ménages pauvres et vulnérables.

Tableau n° 3 : Sources d'éclairage et d'énergie selon le niveau de pauvreté et la consommation alimentaire des ménages

| Groupes de Consommation Alimentaire | Principale source d'éclairage du ménage | | | | Principale source d'énergie pour la cuisson et la transformation des aliments du ménage | | | | |
|--|---|-----------------|-------------|-------|---|----------------|-----------------|-----|-------|
| | Electricité SBEE | Lampe à pétrole | Torche pile | Autre | Bois achetés | Bois collectés | Charbon de bois | Gaz | Autre |
| Consommation pauvre | 9% | 61% | 30% | 1% | 14% | 79% | 6% | 0% | 1% |
| Consommation limite | 17% | 50% | 32% | 1 | 14% | 70% | 15% | 0% | 1% |
| Consommation acceptable | 25% | 49% | 14% | 2% | 16% | 58% | 24% | 1% | 2% |
| Quintiles de dépense totale per capita | | | | | | | | | |
| Les plus pauvres (moins de dépense per capita) | 7% | 56% | 36% | 1% | 10% | 84% | 5% | 0% | 0% |
| Les plus riches (plus de dépenses per capita) | 74% | 17% | | | 8% | 15% | 57% | 15% | 4% |

Source : Données ménages de l'AGVSA, 2013

Ce tableau montre clairement que les ménages les plus riches dépensent nettement plus de revenus (74%) dans le paiement de leur branchement à la SBEE que les ménages pauvres (9%). Par contre les ménages

pauvres investissent plus dans les autres formes d'énergie (lampes à pétrole, lampe torche). De plus les postes de dépenses pour les sources d'énergies de cuisson répondent à la même règle (charbon de bois -57%- et gaz -14%- ; pour les ménages riches, bois collectés -79%- et pour les ménages pauvres, bois collectés -14%-).

En ce qui concerne la répartition suivant le sexe du chef de ménage, les ménages dirigés par les femmes et connectés au réseau électrique SBEE sont plus nombreux que ceux dirigés par les hommes (37,2% contre 34,1%, ECEB, INSAE, 2015). Cette situation se justifie par le fait que la pauvreté monétaire est plus faible dans les ménages dirigés par les femmes que dans ceux dirigés par les hommes comme mentionné dans la partie sur la pauvreté (cf. 2.1.2). Toutefois, les rapports de pouvoirs entre femmes et hommes dans les ménages sont parfois sources de discriminations sur l'utilisation de l'énergie électrique, tant pour l'éclairage des ménages que pour l'utilisation de l'énergie électrique dans le domaine professionnel (durée d'utilisation, adéquation du moment où commence et finit l'utilisation...).

L'analyse du niveau d'instruction des chefs de ménage révèle que, au fur et à mesure que le niveau d'instruction du chef de ménage augmente, le pourcentage des ménages connectés au réseau électrique SBEE aussi croît. En effet, une étude menée par l'INSAE en 2015 montre que la connexion à l'énergie électrique est de 14,3% pour les chefs de ménage ayant le niveau d'instruction maternelle, 39,7% pour ceux du primaire, 49,7% pour ceux du 1^{er} cycle du secondaire, 66,5% au 2nd cycle du secondaire et 83,3% pour ceux ayant le niveau d'instruction supérieure. Parmi les chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction, seulement 17,9% d'eux sont raccordés au réseau électrique SBEE (INSAE/UCF, 2015).

Au Bénin, les ménages dont le chef est un homme dépensent plus dans l'utilisation des sources d'énergie électrique comparativement aux ménages dont le chef est une femme. En effet, pour la ligne directe de la SBEE, les dépenses moyennes des ménages dirigés par un homme sont estimées à 11 341 FCFA par mois (soit un total de 136 092 FCFA pour les douze derniers mois précédant l'enquête) contre 8 579 FCFA par mois pour les ménages dirigés par une femme (soit un total de 102 948 FCFA pour les douze derniers mois précédant l'enquête).

Les rapports de pouvoirs entre les femmes et les hommes dans les ménages peuvent agir sur la décision du moment où l'électricité est utilisée et indispensable, surtout dans les ménages à revenus limités subissant un

rationnement de l'énergie électrique. En milieu urbain et péri urbain, l'accès à l'électricité en quantité, mais aussi en qualité a des impacts négatifs sur les petites entreprises des femmes dans les métiers de la coiffure, la couture, la transformation agroalimentaire. En outre, ces inégalités sont à la base de l'exclusion de ces catégories d'acteurs (femmes, jeunes, personnes handicapées et autres personnes en situation d'exclusion sociale) des processus de prises de décision concernant l'énergie à tous les niveaux (ménages, communautés locales, politiques sectorielles). En raison de leur absence dans les fora au niveau local, leurs besoins, défis et enjeux différents dans le secteur énergétique sont peu intégrés dans les décisions stratégiques, rendant encore plus profonds les écarts dans l'accès aux facteurs énergétiques. Une alternative aux difficultés d'accès à l'énergie électrique est le développement des formes d'énergie hors réseau promues dans la stratégie nationale de promotion des énergies renouvelables.

L'analyse des Plans de Développement Communaux (PDC) des communes couvertes par les projets du Compact MCA-Bénin II montre très peu d'informations sur la question de l'accès à l'énergie électrique en lien avec la vulnérabilité et l'inclusion sociale.

38

L'approvisionnement des ménages en énergie électrique dans la *Commune de Parakou* est favorisé par la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) à travers deux réseaux : le réseau Basse Tension (BT) et le réseau Moyenne Tension (MT). Avec le niveau actuel d'équipement de la Centrale Électrique de Parakou, la SBEE devrait pouvoir mieux couvrir les besoins des populations en énergie. En effet, beaucoup de ménages périphériques sont en attente de fourniture d'énergie électrique depuis des années. Cet état de chose amène certaines populations des centres urbains et ruraux à utiliser d'autres sources d'énergies comme le pétrole lampant pour s'éclairer. Les groupes électrogènes et les panneaux solaires sont aussi utilisés par endroits et selon les capacités financières des ménages (PDC 2014-2018, p 61).

Dans la *Commune d'Abomey-Calavi*, la couverture en énergie est inéquitable (PDC 2012-2016). Les arrondissements de Godomey, d'Abomey-Calavi et d'Akassato sont les mieux couverts et concentrent la grande partie du réseau. Les longueurs de réseaux sont de 113,479 km pour la moyenne tension (MT) et de 468,064 km pour la basse tension. Les installations du réseau sont constituées d'un poste 161/63/15 kV situé à Vêdoko et d'un poste à Akpakpa (20 MVA), tous situés à Cotonou. Par ailleurs, la commune abrite sur son territoire la construction du Gazoduc et son terminal à Maria Gléta qui devrait permettre d'améliorer

l'accès à l'énergie aux populations béninoises. Les actions de la commune ces dernières années ont permis la distribution de l'énergie à un plus grand nombre de la population dans les localités de Sèdégbé, Lobo-zoukpa, Cocotomey, Cococodji, Zopah, Ouèdo et dans les arrondissements de Godomey et de Zinvié.

La *Commune de Natitingou* est desservie par plusieurs sources d'énergie dont l'énergie électrique fournie par la SBEE, accessible aux arrondissements de Natitingou 1, 2, 3 et 4. Les centres de santé des arrondissements ruraux disposent de batteries, de panneaux solaires ou de groupes électrogènes. Certains internats (Perma, Kouandata et Tchoumi-Tchoumi.) et des personnes privées utilisent également des groupes électrogènes et des batteries. Tous les services de police et sécurité publique ont été équipés d'énergie solaire, d'après NRECA-ENERGIA (Mission 1 Field Report). Plusieurs arrondissements ruraux ne sont toujours pas électrifiés et la ville de Natitingou est soumise à une insuffisance d'éclairage. On y observe des coupures fréquentes de l'électricité. Il est important de renforcer le taux de raccordement dans les arrondissements ruraux comme Kouaba, Pèporiyakou, Perma, Kotopounga.

L'énergie électrique consommée à Cotonou provient de la Communauté Electrique du Bénin (CEB) et de la production propre des centrales de la Société d'Énergie Electrique du Bénin (SBEE). Les importations en provenance de la CEB couvrent environ 80% de la demande. Comme toutes les villes du Bénin, Cotonou subit les conséquences de l'insuffisance de production d'énergie électrique dans la sous-région ouest-africaine. Les branchements précaires à risque (toile d'araignées) sont souvent observés au niveau des ménages pauvres éloignés du centre-ville ou des poteaux électriques. Il leur est difficile de financer l'extension du réseau électrique selon les normes requises. Cette pratique de toile d'araignées expose les populations à des menaces d'électrocution et aux risques d'incendies. Il s'avère nécessaire d'améliorer le taux de raccordement des ménages pauvres dans les quartiers périphériques de Cotonou (Vossa, Akpakpa, Dodomè, Avotrou...).



II.5.3 ENERGIES RENOUVELABLES

Les énergies renouvelables sont des sources d'énergie qui utilisent des ressources naturelles considérées comme inépuisables comme le vent, le soleil, les marées, les chutes d'eau, la terre, les végétaux. Ces énergies ne produisent pas de gaz à effet de serre, de rejets polluants, et n'engendrent pas ou peu de déchets. Cependant, il peut y avoir des déchets dus à l'usure ou aux équipements qui ne fonctionnent pas dont, les

batteries, les panneaux solaires... Elles réduisent l'utilisation des ressources fossiles de la planète, comme le gaz naturel ou le pétrole. Les types d'énergies renouvelables existants et exploités à ce jour sont les suivants :

- l'énergie solaire (Photovoltaïque et thermique) ;
- l'énergie éolienne ;
- l'énergie hydraulique (mini et grand barrage hydro, marine) ;
- la biomasse (bois, biogaz et biocarburant);
- la géothermie.

En principe, la promotion des énergies renouvelables permet d'une part d'améliorer l'accès aux services énergétiques dans les zones rurales ou périurbaines non desservies par les réseaux électriques, d'autres part de réduire les coûts de transports et l'inefficacité des sources d'énergie traditionnelles. Les populations peuvent ainsi accéder à l'énergie plus facilement, à des coûts abordables (surtout en cas de subvention de l'Etat¹⁴) et de façon durable. L'utilisation d'énergies alternatives propres ou renouvelables permet :

40

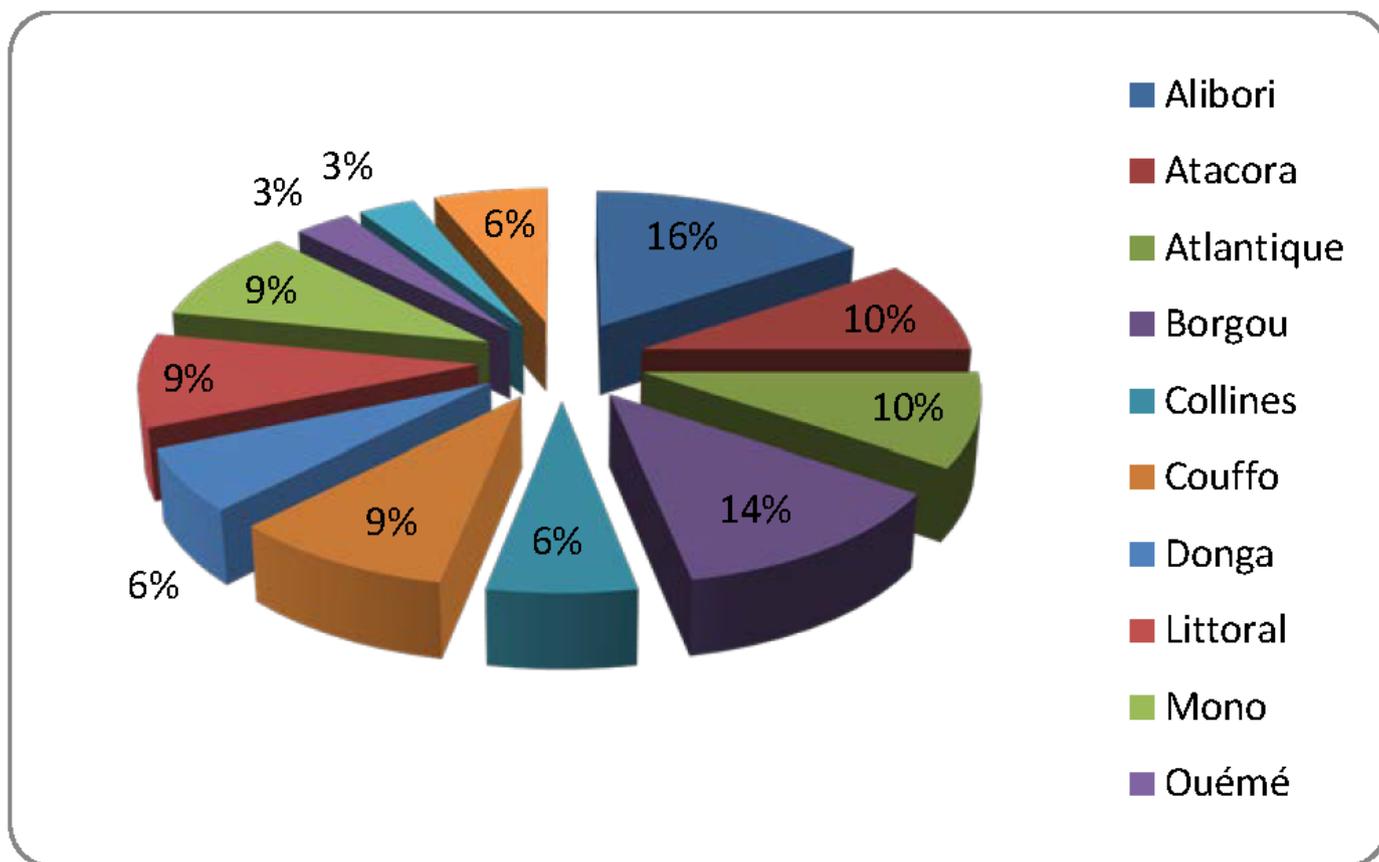
- de libérer du temps et d'épargner des efforts physiques quotidiens aux femmes et enfants qui effectuent la corvée de collecte du bois. Le temps libéré peut ensuite être alloué à d'autres activités (économiques, communautaires, de loisirs/repos) ;
- de lutter contre la déforestation ;
- de diminuer les risques sanitaires subis aux membres des ménages les plus exposés à la pollution intérieure due aux fumées (femmes et enfants) ;
- de réduire les inégalités d'accès à l'énergie électrique entre différentes couches de la population.

Tout comme pour le développement des réseaux d'électricité, il importe d'appliquer le genre et l'inclusion sociale dans les projets de développement des énergies renouvelables. La politique nationale en la matière prévoit les pistes d'actions pour la valorisation du potentiel hydroélectrique sur le territoire national, la

14. L'énergie renouvelable peut coûter plus chère que l'énergie électrique conventionnelle, mais avec un avantage certain sur l'usage des groupes électrogènes qui consomment plus de carburant et polluent l'environnement.

diversification des sources d'énergie par la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables éoliennes, biogaz, solaire, mais n'aborde pas les questions relatives à l'équité et l'inclusion sociale en la matière. Le mode d'éclairage par l'énergie solaire selon le Tableau de Bord Social 2013, occupe un faible pourcentage dans tous les départements du Bénin (graphique 2).

Figure 2 : Utilisation des énergies renouvelables en pourcentage dans les départements du Bénin



Enjeux : Les enjeux du genre et de l'inclusion sociale sont multiples dans le secteur de l'énergie électrique :

- Usage de l'électricité :
 - o fourniture de services énergétiques domestiques aux ménages (corvées d'eau et de bois, pilage des céréales, moudre les condiments, cuissons des aliments, éclairage de la maison ...)
 - o impacts différenciés sur les activités économiques des hommes, des femmes et personnes en situation de vulnérabilité ;
- Développement socioéconomique et social :
 - o faible accès au crédit pour financer les coûts d'accès à l'énergie électrique ;
 - o faible autonomie de décision pour le raccordement à l'énergie électrique et son utilisation du fait du contexte social qui veut que l'homme soit le chef de famille, et donc celui qui décide.
 - o difficile pour les personnes exclues d'accéder aux bénéfices des projets de développement de l'énergie ;
- Effets environnementaux :
 - o les femmes, les jeunes, les personnes vulnérables sont plus touchées par les opérations de déplacement des populations occasionnées par la construction d'infrastructures énergétiques ;
 - o faible niveau de compréhension des risques environnementaux : insuffisance de gestion des déchets, pollution.

III. GENRE ET INCLUSION SOCIALE DANS LE PROGRAMME MCA-BENIN II

Les études réalisées lors du processus de formulation du compact MCA-Bénin II ont révélé la piètre qualité des infrastructures électriques et un environnement des affaires non propices qui constituent des contraintes

majeures à la croissance au Bénin. Ce troisième chapitre jette un regard sur l'intégration des dimensions sociales et genre dans chaque projet du Programme MCA-Bénin II.

III.1. PROJET « RÉFORME DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS »

Le projet Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions vise à améliorer l'ensemble de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE), de l'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE) et d'autres institutions/ et structures publiques béninoises responsables d'améliorer la gouvernance dans le secteur de l'énergie électrique au Bénin

- l'amélioration de la gouvernance dans le secteur électrique à travers le soutien à une structure de régulation indépendante et professionnelle, la réforme des tarifs, l'introduction de producteurs indépendants d'énergie (« **IPP** »), et l'augmentation de l'efficacité énergétique ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique à travers la mise en vigueur des normes et étiquettes d'efficacité énergétique, les audits énergétiques et la mise en œuvre des projets pilotes d'économie d'énergie dans les structures administratives et industrielles
- l'amélioration de la gestion ainsi que des opérations et de la maintenance au sein de la SBEE ;
- l'information et la sensibilisation de la population sur les tarifs, l'efficacité énergétique et d'autres questions essentielles relevant du secteur de l'électricité.

Préoccupations de Considérations sur le genre et inclusion sociale dans la description du projet

L'inclusion sociale et l'intégration genre dans le cadre du Projet « Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions » visent à :

- Institutionnaliser de meilleures pratiques pour rendre l'électricité accessible à la population sans compromettre la viabilité financière du service public à travers des tarifs spécifiques (tarifs sociaux, subventions), destinés aux ménages pauvres, et/ou couches défavorisées et/ou structures pour gérer le besoin d'investir le coût total de raccordement à l'avance (utilisation de fonds de roulement pour amortir le coût du raccordement sur quelques mois de facturation, définition des mécanismes les plus efficaces pour cibler

les ménages bénéficiaires) ;

- Augmenter les opportunités pour les femmes et garantir l'équivalence des opportunités pour les femmes et les hommes au sein de la SBEE ainsi qu'un meilleur cadre de travail au sein de la SBEE.
- Apporter un appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies visant à accroître la capacité de la SBEE et sa motivation à fournir des services abordables aux populations défavorisées à travers :
 - Un diagnostic des coûts et du temps requis pour le raccordement des usagers (domestiques ou petites et moyennes entreprises) au réseau électrique national, en particulier des usagers féminins ou appartenant aux catégories des plus déshérités ;
 - L'élaboration d'outils et le renforcement des capacités pour permettre à la SBEE de mieux cibler l'assistance aux ménages pauvres/défavorisés.
 - Le renforcement des aptitudes de la SBEE à garantir l'intégration genre et l'inclusion sociale, à travers un examen des questions d'égalité entre les sexes pour mieux comprendre les pratiques en termes de ressources humaines et pour décrire les problèmes, les défis, les compétences et les bonnes pratiques pouvant être améliorées.
- Fournir une assistance en vue de renforcer la capacité de la SBEE et lui permettre d'intéresser, de sensibiliser, former, et engager les femmes ou les personnes défavorisées grâce à des programmes de stage et de formation existants.

Ces options sont pertinentes pour adresser les questions relatives au genre et à l'inclusion sociale dans le projet. Toutefois, elles méritent d'être approfondies pour prendre en compte les conclusions des études relatives à cette thématique qui ont été réalisées dans le secteur.

En effet, l'étude sur les ressources humaines à la SBEE montre des inégalités entre les femmes et les hommes tant au niveau des postes techniques que de direction (Audit des ressources humaines de la SBEE, Cabinet GECA, 2013). Le rapport mentionne qu'il y a 4 fois plus d'hommes que de femmes dans les effectifs. Cette institution comptait une seule femme parmi les 14 directeurs centraux, aucune femme parmi les quatre experts ayant rangs de directeurs centraux, seule une femme parmi les 23 directeurs régionaux ; par contre,

46,7% de femmes parmi les chefs d'agence, ce qui est quasiment la parité. La pyramide des âges montre que la SBEE est moins confrontée à un problème de vieillissement du personnel qu'à celui d'équilibre hommes/femmes. Les hommes occupent dans chacun des trois corps techniques (électricité, mécanique, commun), plus du 2/3 de l'effectif :

- le corps Commun compte 279 femmes, soit environ 30% de l'effectif total de ce corps;
- le corps des Electriciens, 12 femmes, soit 3% de l'effectif total de ce corps et ;
- le corps des Mécaniciens, une (1) femme, soit environ 1% de l'effectif de ce corps.

Selon la documentation reçue du DIGIS de MCA-Bénin II, les principaux défis à relever par ce projet pour une réelle intégration genre et sociale portent sur les éléments suivants :

■ *L'Assistance à l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE)* : il est important de clarifier le rôle de l'ARE dans la mise en place de politiques qui influencent l'accès à l'électricité pour la population ainsi que la démarche pour faire face aux enjeux d'équité genre et sociale à travers le plan tarifaire et les coûts de raccordement. De même, cette agence devra identifier un mécanisme opérationnel d'accès à l'électricité des populations défavorisées (personnes handicapées, personnes du troisième âge, femme chef de ménage, personnes démunies, pauvres, jeunes...), voire en tenant compte des disparités entre les zones urbaines et rurales et les zones géographiques ;

■ *Aux Réformes tarifaires pour faciliter l'accès à l'énergie électrique* : l'instauration de tarifs sociaux est une démarche pertinente pour toucher les populations pauvres et en situation de vulnérabilité. Toutefois, il existe des risques que ces groupes ciblés, en raison de leur vulnérabilité et de leur exclusion des processus de mise en œuvre de la démarche ne soient pas réellement touchés. Il importe donc de développer une stratégie de ciblage des acteurs pauvres et défavorisés pour faciliter l'atteinte des objectifs fixés et éviter que se développent des stratégies de contournement des mesures préconisées ou une appropriation de ces mesures par les groupes qui ne doivent pas en bénéficier.

■ *Au Renforcement de la SBEE* : le projet doit s'assurer que la SBEE (et ses partenaires et autres entreprises) respecte les lois et normes nationales, par exemple sur l'emploi, les salaires (à travail égal

salaire égal, la discrimination positive¹⁵ pour le positionnement des femmes, des jeunes et personnes handicapées dans les postes de décision, l'équité dans le renforcement des capacités, un mécanisme de prévention et de protection des femmes et des hommes contre les pratiques de harcèlement (sexuel, moral, physique, virtuel) et l'interdiction de l'emploi d'enfants mineurs sur les chantiers de construction ou d'entretien des infrastructures et les sites de la SBEE ;

■ *L'Information et l'éducation du public sur l'efficacité énergétique* : pour éviter les dépenses onéreuses dans les ménages suite à la persistance de comportements défavorables à l'efficacité énergétique, le projet devra veiller à l'intégration des aspects sociaux et genre dans la planification des activités de la DCRP et suivre son application avec un accompagnement du DIGIS, accroître la connaissance des « Women Energy Entrepreneurs - WEE » fournisseurs d'énergie sur les opportunités d'affaire existantes dans le secteur de l'électricité, accroître la connaissance des WEE-Consommateurs d'électricité afin d'améliorer les décisions concernant l'achat et l'utilisation des équipements et services électriques ;

■ *Au Développement d'une stratégie de communication inclusive* pour permettre aux femmes, jeunes, personnes défavorisées d'être impliquées et informées des opportunités offertes par le programme MCA-Bénin II pour faciliter leur accès aux énergies électriques sous différentes formes.

46

III.2. PROJET « PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ »

Le Projet « Production d'électricité » vise à augmenter le temps de fonctionnement des entreprises et des services publics et sociaux, réduire la dépendance des sources onéreuses d'énergie, réduire les pertes de produits et biens périssables, et améliorer la productivité des utilisateurs d'électricité. Pour atteindre cet objectif, les Fonds MCC serviront à accroître d'environ 78 mégawatts, la capacité totale du Bénin en termes de production d'électricité, tout en réduisant sa dépendance vis-à-vis des sources d'approvisionnement externes, notamment par : l'installation de centrales photovoltaïques de production ; la réhabilitation et l'installation de capacités supplémentaires de production au niveau d'une microcentrale hydroélectrique existante.

15. La politique Nationale de Promotion du Genre recommande cette démarche pour réduire les inégalités sociales au Bénin

L'inclusion sociale et l'intégration genre dans le cadre du Projet « Production d'Electricité » seront abordées à travers les mesures prises dans le cadre du Projet « Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions » et aussi à travers les interventions de l'équipe PES.

Les principaux défis à relever pour une réelle intégration sociale et genre dans ce projet portent sur les éléments suivants :

- *L'Equité dans l'offre d'emploi sur les chantiers de construction des infrastructures de production d'électricité* : Il importe d'offrir les mêmes opportunités aux hommes, aux femmes, aux jeunes et aux personnes pauvres et défavorisées et au besoin appliquer des mesures de discrimination positive pour faciliter l'accès de ces catégories sociales aux emplois.
- *La Facilitation de l'exercice d'activités connexes* : en général, l'ouverture des chantiers de construction d'infrastructures contribuent à la création de nouveaux emplois dans les secteurs de la restauration, l'artisanat, le petit commerce ;
- *L'Information et la formation* des constructeurs à prendre des mesures pour prévenir et combattre le harcèlement sexuel, l'intimidation et/ou l'exploitation (des travailleurs) en particulier en ce qui concerne les femmes, le travail des enfants (TE), la traite des personnes (TP), le viol, les comportements favorables à la propagation des IST/VIH/SIDA sur les chantiers avant et pendant les travaux ;
- *La Mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif de suivi du respect de ces clauses contractuelles (interdiction TE, HS et TP)*, par exemple amener les constructeurs à organiser périodiquement des séances d'IEC/CCC sur ces questions à l'endroit des travailleurs et des autres usagers des chantiers ;

III.3. PROJET « DISTRIBUTION D'ELECTRICITÉ »

Le Projet « Distribution d'électricité » vise à augmenter le temps de fonctionnement des entreprises et des services publics et sociaux, réduire la dépendance des sources onéreuses d'énergie, réduire les dommages et pertes en équipements et denrées périssables, et améliorer la productivité des utilisateurs d'électricité. Pour atteindre l'objectif du Projet, les Fonds MCC serviront à moderniser l'infrastructure de distribution d'énergie

électrique du Bénin dans l'optique d'étendre la capacité du réseau afin qu'il puisse supporter une croissance future, améliorer sa fiabilité et réduire les pertes et les coupures d'électricité.

L'inclusion sociale et l'intégration genre dans le cadre du Projet « Distribution d'électricité » portent sur la mise en place de nouveaux branchements d'électricité en faveur des usagers déshérités des milieux urbains. Les modalités pratiques de mise en place de ces branchements prendront en considération les meilleures pratiques au plan international et pourront adopter plusieurs approches afin que la structure de la demande détermine la méthode de mise en œuvre la plus appropriée pour le Bénin.

Défis et enjeux

■ Pour les activités de raccordement des usagers domestiques, le projet doit relever le défi d'une réelle identification des acteurs en situation de vulnérabilité, jeunes, femmes chefs de ménages pour bénéficier des mesures de discrimination positive des 10.000 raccordements prévus. Il importe aussi de mettre en place un système de suivi et de contrôle efficace pour éviter le détournement des objectifs de discrimination positive à d'autres fins ;

■ Identifier un mécanisme fiable de financement pour faciliter le paiement des frais de raccordement par les femmes chefs de ménages, les hommes, les jeunes, les personnes handicapées et autres personnes en situation de vulnérabilité et exclues des systèmes de crédit ;

■ Pour la réinstallation des personnes déplacées, le projet doit œuvrer à une bonne compréhension des facteurs socioéconomiques qui pourraient toucher les personnes affectées en fonction de leur sexe et statut social et en tenir compte dans la démarche de réallocation des terrains et autres compensations. En outre, il importe de bien diagnostiquer les enjeux sociaux, économiques et domaniaux en lien avec la réinstallation.

■ Le projet doit aussi relever le défi de l'équité dans l'offre d'emploi aux hommes, femmes, jeunes et personnes en situation de vulnérabilité. Ces emplois peuvent être le continuum de ceux créés par les projets de production et de distribution d'énergie électrique.

■ Pour atteindre ces objectifs, la communication jouera un rôle central. Il est important de développer une stratégie de communication inclusive et accessible aux différents groupes d'acteurs parties prenantes,

notamment les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité et d'intersectionnalité. L'implication des Centres de Promotion Sociale¹⁶ et des groupes organisés sera d'une importance capitale pour un ciblage efficace.

III.4. PROJET « ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ HORS-RÉSEAU »

Ce projet contribuera à accroître l'accès à l'électricité dans un pays où seulement un tiers de la population dispose de l'énergie électrique et ce, par la mise en place d'une 'facilité de financement' de projets énergétiques hors-réseau, couplée avec la réforme des politiques et le renforcement institutionnel afin d'appuyer l'ensemble du secteur de la production d'électricité hors-réseau au Bénin.

En effet, les deux tiers des populations béninoises n'ont pas accès à l'énergie électrique. La plupart d'entre elles vivent dans des zones rurales où l'expansion du réseau électrique est peu probable à court et moyen terme. L'objectif du Projet « Accès à l'Électricité Hors-réseau » est d'accroître l'accès à l'électricité et par conséquent augmenter le temps de fonctionnement des entreprises et des services publics et sociaux, réduire la dépendance des sources onéreuses d'énergie, réduire les dommages et pertes d'équipements et denrées périssables, et améliorer la productivité des utilisateurs d'électricité. Pour atteindre l'objectif du Projet, les Fonds MCC serviront à financer l'électrification hors-réseau, y compris des systèmes de panneaux solaires photovoltaïques au niveau des institutions et des utilisateurs domestiques, des systèmes de mini-réseaux ainsi que le financement d'activités d'efficacité énergétique à l'échelle nationale par le financement à travers une facilité de subvention de projets énergétiques hors-réseau ainsi que la réforme des politiques et le renforcement des institutions en vue d'appuyer l'ensemble du secteur de la production électrique hors réseau au Bénin.

A travers l'activité Off-Grid Clean Energy Facility(OCEF) ou Facilité d'Énergie Hors Réseau, le projet sollicitera des solutions innovantes en vue de satisfaire le déficit énergétique au profit des pauvres et des communautés rurales. Pour veiller à ce que l'activité OCEF réponde aux besoins énergétiques des femmes et des personnes défavorisées, les critères de sélection des projets feront une place d'honneur aux solutions technologiques

16. Les Centres de Promotion Sociale sont les représentations des services sociaux au niveau des communes.

qui permettront de réduire la charge de travail et la pénibilité du travail des femmes et leur donner du temps libre pour d'autres activités. Ces solutions technologiques pourraient être le pompage solaire photovoltaïque pour la production de l'eau, les kits solaires domestiques, les réfrigérateurs solaires, les chauffe-eaux solaires dans les maternités et les moulins électriques.

En vue de soutenir le développement d'une chaîne d'approvisionnement robuste pour des solutions énergétiques abordables, propres et efficaces dans les zones où les voies traditionnelles de distribution n'existent pas, le Projet « Accès à l'Electricité Hors-Réseau » cherchera à adapter les modèles de femmes entrepreneures accomplies au contexte Béninois. La formation et l'appui à l'entrepreneuriat féminin (Women Energy Entrepreneurship Program) augmentera la capacité des femmes à planifier stratégiquement, à analyser les marchés locaux et à gérer des micro-entreprises. Les femmes seront mises en relation avec des institutions de microfinance afin de faciliter la constitution de stocks et la revente de ces biens. Lesdits stocks peuvent inclure des lampes solaires, des foyers propres et d'autres équipements pour lesquels les femmes perçoivent une demande au sein de leur communauté. Ainsi, le Projet « Accès à l'Electricité Hors-Réseau » devrait avoir un impact direct sur les femmes à faibles revenus en générant des opportunités de revenus et en mettant à disposition des appareils électroménagers qui réduisent la charge de travail des femmes et leur donnent du temps libre pour d'autres activités. Une enquête réalisée auprès des femmes entrepreneures a permis d'identifier les besoins et problèmes réels rencontrés dans leurs entreprises. Il s'agit des problèmes de financement pour promouvoir leurs activités et d'appui aux ONG pour des installations à coût réduit des systèmes solaires. L'activité 'WEE' comprendra l'information, la sensibilisation et l'accès au marché des énergies renouvelables des femmes entrepreneures fournisseuses d'équipements énergétiques ainsi que pour les entreprises consommatrices d'électricité, sur les choix à opérer, l'intermédiation financière avec les banques pour faciliter l'accès au crédit et une coopération avec les pouvoirs locaux pour une meilleure planification du développement des énergies électriques. De même, l'appui et l'accompagnement de la formation des jeunes filles dans les filières de production et de distribution de l'énergie électrique est une option, ainsi que le développement d'entreprises de fourniture de services et d'équipements énergétiques de production de l'énergie hors réseau. La plupart de ces différentes pistes sont développées dans le Plan d'Actions du "WEE-activity" en cours de finalisation.

Enjeux genre et inclusion sociale

- Le projet doit veiller à une synergie avec le projet réforme pour établir un cadre juridique favorable au développement de l'énergie électrique hors réseau accessible de manière équitable pour toutes les couches sociales, surtout celles défavorisées ;
- Le projet « accès à l'électrification hors réseau » est celui qui offre le plus d'opportunités à l'entrepreneuriat féminin dans le secteur de l'énergie électrique. Pour atteindre les objectifs de promotion et de renforcement des femmes entrepreneures, le projet devra affiner les critères de sélection des entrepreneurs à appuyer, mais aussi renforcer leurs capacités dans diverses branches du marché de l'énergie électrique hors réseau ;
- L'enjeu lié à la possibilité où les projets soumis par les femmes entrepreneures promotrices) auraient un Taux de Rentabilité Economique (TRE) : inférieur à 10% ($TRE < 10\%$) et en conséquence ne pourraient pas bénéficier de l'appui des Fonds de la Facilité ;
- L'élaboration de critères de sélection de projets clairs, réalistes et bien ciblés et d'une bonne Information, Education et Communication (IEC) de l'appel à projets en direction des femmes entrepreneures promotrices,
- Le défi lié aux femmes entrepreneures promotrices de projets qui n'auront pas des capacités suffisantes pour mobiliser leur apport dans les délais et/ou mobiliser des financements complémentaires auprès des Institutions Financières,
- Le développement d'un mécanisme d'intermédiation financière pour faciliter l'accès au crédit pour le financement des entreprises féminines dans le secteur de l'électrification à partir des énergies renouvelables ;
- Les défis liés à l'équité de l'emploi, la pollution environnementale (gestion des déchets, pollution...), la communication inclusive, l'accès des ménages pauvres au raccordement soulevés pour les projets de production et de distribution sont aussi valables pour ce projet.

Respect des exigences de la Performance Environnementale et Sociale :

Pour ce qui est de la durabilité environnementale et sociale dans la mise œuvre des projets, les mesures d'atténuation environnementale et sociale prévues par les politiques doivent être une réalité. Il faudra effectuer une large diffusion pour faire connaître l'existence des normes, des textes, des lois en vigueur et inciter les populations à s'y conformer pour la durabilité environnementale et leur bien-être. Il s'agit par exemple des normes de la SFI et ses notes d'orientation, le plan de gestion environnementale et sociale ainsi que le Système de Gestion Environnementale, Sociale Santé et Sécurité (SGESSS) élaboré par le département de la Performance Environnementale et Sociale. Par rapport à la création d'un environnement propice à la production indépendante d'énergie électrique, il est utile de développer un plan pour assurer la conformité des éléments de l'environnement propice avec les normes sociales de la SFI.

Quant au respect des normes environnementales de gestion des déchets et sécurité par site, il importe de s'assurer de la réalisation d'EIES sensibles au genre et à l'inclusion sociale. Les termes de références devront explicitement intégrer l'approche genre et l'intégration sociale et spécifier que les études devront collecter et analyser les données par sexe et groupes sociaux défavorisés pour faire ressortir les risques et les impacts sociaux différenciés pour lesquels des mesures devront figurer dans les PGES qui seront mis en œuvre.

52

IV. ACTEURS INSTITUTIONNELS ET PARTIES PRENANTES

Plusieurs catégories d'acteurs sont parties prenantes de la mise en œuvre des projets du MCA-Bénin II.

IV.1. LES PARTIES PRENANTES DU PROGRAMME MCA-BÉNIN II

Les parties prenantes sont des personnes ou des groupes qui sont directement ou indirectement affectés par un projet ainsi que ceux ayant des intérêts dans un projet et/ou la capacité d'influencer les résultats, que ce soit positivement ou négativement. Les parties prenantes peuvent comprendre les communautés ou les individus

localement affectés ainsi que leurs représentants officiels et non officiels, les autorités gouvernementales locales ou nationales, les politiciens, les responsables religieux, des groupes et organisations de la société civile avec leurs intérêts spéciaux, le monde de l'enseignement ou d'autres entreprises. Dans le cadre de ce programme, les principales parties prenantes, bénéficiaires ou acteurs de mise en œuvre sont :

- Les ministères : les quatre projets et les thèmes transversaux du Compact II seront mis en œuvre en collaboration avec des structures nationales comme le Ministère de l'Énergie de l'Eau et des Mines et ses directions techniques, le Ministère de la Planification et du Développement, le Ministère des Finances et de l'Économie, le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable, le Ministère du Travail et des Affaires Sociales; le Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat ; le Ministère de la Justice et de la législation.
- Les directions et agences : il s'agit de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) et de l'Agence de Régulation de l'Électricité (ARE), l'Agence Nationale de Normalisation et du Contrôle de Qualité, qui sont des structures bénéficiaires des appuis du MCC dans le cadre de ce Compact. L'ANADER, l'ABERME, l'ABE, etc. sont également des acteurs clés dans la mise en œuvre du Compact.
- Les structures déconcentrées de l'Etat : préfetures, directions départementales de l'énergie, centres de promotion sociale des zones de couverture du programme ;
- Les structures décentralisées : l'Association Nationale des Communes du Bénin et les mairies des communes de Bohicon, Parakou, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji, Natitingou, Djougou, Abomey-Calavi et Cotonou. Chacune de ces communes a identifié dans son plan de développement la problématique de l'énergie comme une condition de développement et planifié des réalisations pour accroître le taux de pénétration de l'énergie électrique dans les ménages, surtout en milieu rural ;
- Les organisations de la société civile, les groupes religieux et stratégiques dans les communes couvertes par le programme ;
- Les groupes d'intérêts économiques et associations des acteurs du sous-secteur de l'énergie électrique.

IV.2. LES ACTEURS INSTITUTIONNELS PARTIES PRENANTES

Le programme du MCA-Bénin II dans son intervention sera amené à collaborer avec les institutions clés ci-dessus. Son ambition d'améliorer la gouvernance, la gestion et les opérations dans le secteur de l'énergie électrique l'y oblige pour être efficace et efficient dans les résultats et impacts attendus des différents projets. Le plan d'engagement des parties prenantes élaboré par le département de la performance environnementale et sociale précise le rôle et le niveau d'engagement de chacune de ces institutions dans la mise en œuvre du programme.

Pour assurer leur implication et une participation active, un comité des parties prenantes sera mis en place et des accords de mise en œuvre précisant les rôles et responsabilités seront signés avec des parties prenantes comme la SBEE, la CEB, l'ABE, l'ARE, l'ANADER, l'ABERME et les communes.

V. PLAN OPERATIONNEL D'INTEGRATION SOCIALE ET DU GENRE

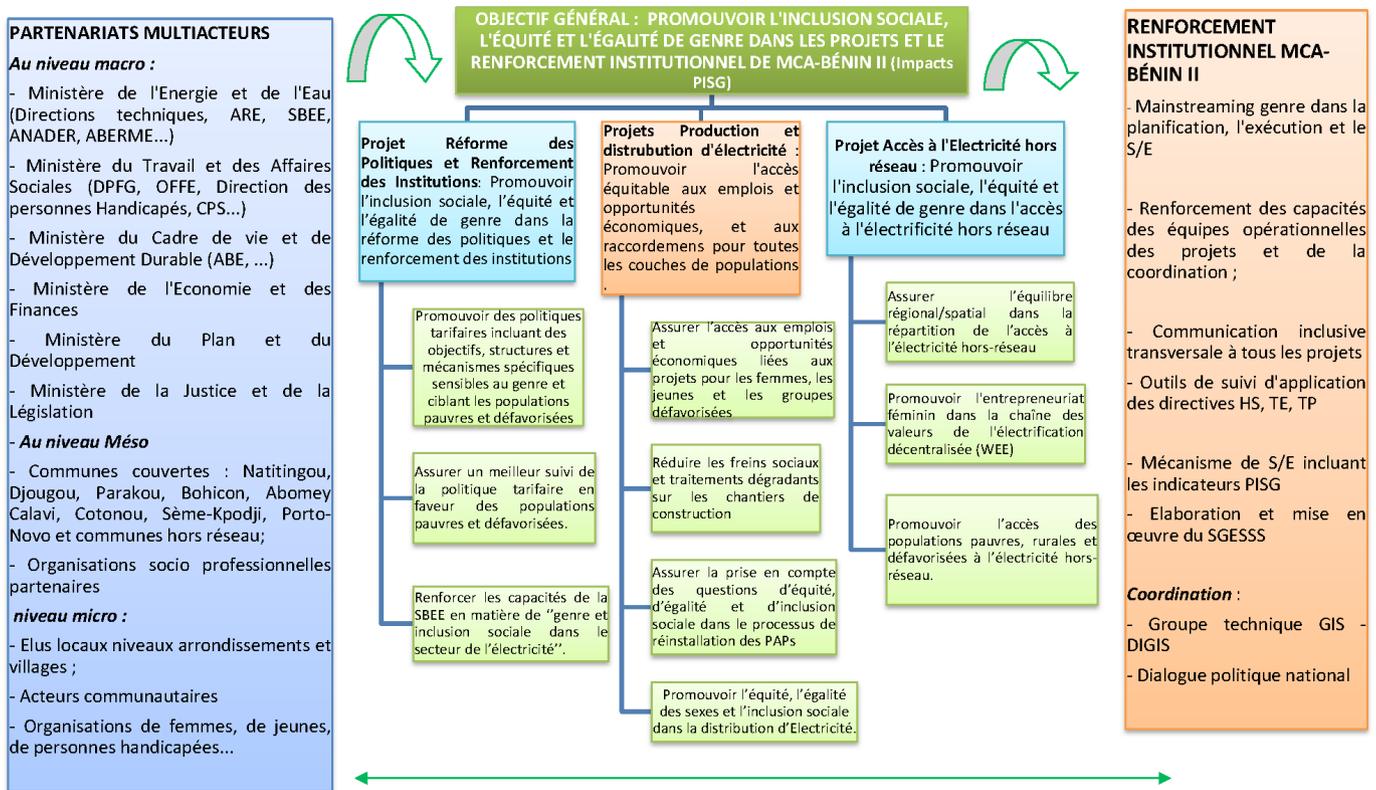
L'objectif général du PISG est de **fournir une orientation stratégique et opérationnelle à toutes les parties prenantes du programme, pour la mise en œuvre des activités, du suivi et l'évaluation du Compact en intégrant le genre et l'inclusion sociale.**

De façon spécifique, il s'agira de promouvoir l'inclusion sociale, l'équité et l'égalité de genre

1. dans la gestion des projets du Compact
2. dans le renforcement institutionnel du MCA-Bénin II

Chaque objectif spécifique est décliné en résultats et ces derniers en activités. Le schéma de la logique d'intervention du projet se présente comme suit :

Figure 3 : Schéma de la logique d'intervention du PISG



V.1. LES ACTIVITÉS D'INCLUSION SOCIALE ET D'INTÉGRATION DU GENRE DANS LA « RÉFORME DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS »

Tableau n° 4 : Activités d'inclusion sociale et d'intégration du genre dans la « Réforme des Politiques et Renforcement des Institutions »

| OBJECTIFS | RESULTATS | ACTIVITES | RESPONSABLES | ASSOCIES |
|--|---|---|--------------|---|
| OBJECTIF GENERAL: Promouvoir l'inclusion sociale, l'équité et l'égalité de genre dans la réforme des politiques et le renforcement des institutions. | | | | |
| Objectif Spécifique 1 : Promouvoir des politiques tarifaires incluant des objectifs, structures et mécanismes spécifiques sensibles au genre et ciblant les populations pauvres et défavorisées. | Résultat 1.1 : Les recommandations de l'étude tarifaire sont effectivement opérationnalisées pour rendre l'électricité accessible à un plus grand nombre de la population y compris les populations pauvres et défavorisées sans compromettre la viabilité financière du service électrique. | Activité 1.1 : Organiser des plaidoyers et des formations à l'endroit de l'ARE, du MEEM et des investisseurs sur les options favorables à l'accès énergétique aux populations pauvres et défavorisées. | DO/DIGIS | ARE MEEM Projet Réformes (PR) |
| | | Activité 1.2 : Organiser des plaidoyers et des formations à l'endroit du gouvernement et des PTF pour accompagner la mise en œuvre de la politique tarifaire à travers des mesures spécifiques. | DO/PR | DIGIS DCRP PTF Acteurs parties prenantes |
| | | Activité 1.3 : Organiser des séances de communications inclusives sur les mesures tarifaires favorables. | DO/DIGIS | Acteurs parties prenantes PR DCRP |
| | Résultat 1.2 : Le ministère en charge de l'énergie élabore et met en œuvre des mécanismes visant à opérationnaliser les mesures tarifaires en faveur des populations pauvres et défavorisées | Activité 1.4 : Identifier les populations cibles. | DO/PR | DIGIS ARE MEEM Parties prenantes |
| | | Activité 1.5 : Elaborer un mécanisme tarifaire social d'application des mesures favorables portant à la fois sur le coût du branchement et les coûts de consommation. | | |

| OBJECTIFS | RESULTATS | ACTIVITES | RESPONSABLES | ASSOCIES |
|---|--|--|--|---|
| | | Activité 1.6 : Organiser des séances de communication inclusive sur les mesures d'opérationnalisation des grilles tarifaires favorables. | DO/PR | DIGIS DCRP ARE MEEM |
| | | Activité 1.7 : Mettre en œuvre le mécanisme d'application des mesures favorables. | ARE | DO/ PR /DIGIS DCRP SBEE/IPP |
| Objectif spécifique 2 : Assurer un meilleur suivi de la politique tarifaire en faveur des populations pauvres et défavorisées. | Résultat 2.1 : Des capacités pour suivre et accompagner la mise en œuvre des réformes favorables à l'accès à l'électricité aux populations pauvres et défavorisées sont développées | Activité 2.1 : Former l'ARE et le personnel de la DGE/ MEEM sur les outils spécifiques pour assurer le suivi de l'effectivité des politiques en faveur des populations pauvres et défavorisées. | DO/PR | ARE DCRP MEEM DIGIS Parties prenantes |
| | Résultat 2.2 : Un mécanisme opérationnel de suivi de la satisfaction des populations pauvres et défavorisées est élaboré et mis en œuvre | Activité 2.2 : L'ARE et le MEEM institutionnalisent une enquête périodique de satisfaction des populations pauvres et défavorisées. | ARE/MEEM/SBEE | DO/PR/DIGIS ARE DESE |
| | | Activité 2.3 : la SBEE et les IPP réalisent une enquête périodique de satisfaction des populations pauvres et défavorisées | | |
| | Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités de la SBEE en matière de "genre et inclusion sociale dans le secteur de l'électricité". | Résultat 3.1 : Des compétences internes pour appliquer le genre et l'inclusion sociale sont développées | Activité 3.1 : Accompagner la SBEE à réaliser un audit genre prenant en compte des aspects d'inclusion sociale. | DO/DIGIS |
| | | | DO/DIGIS | SBEE |
| Résultat 3.2 : Les recommandations de l'audit genre de la SBEE sont mises en œuvre. | | Activité 3.2 : Accompagner la SBEE dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit genre et inclusion sociale. | SBEE | DO/DIGIS |

V.2. LES ACTIVITÉS D'INCLUSION SOCIALE ET D'INTÉGRATION DU GENRE DANS LA « PRODUCTION D'ELECTRICITÉ » ET LA « DISTRIBUTION D'ELECTRICITÉ »

Tableau n° 5 : Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du Genre dans la « Production d'Electricité » et la « Distribution d'Electricité »

| OBJECTIFS | RESULTATS | ACTIVITES | RESPONSABLES | ASSOCIES |
|--|---|--|---------------|--|
| OBJECTIF GENERAL: Promouvoir l'accès équitable aux emplois et opportunités économiques et aux raccordements pour toutes les couches de population | | | | |
| Objectif Spécifique 1 : Assurer l'accès aux emplois et opportunités économiques liées aux projets pour les femmes, les jeunes et les groupes défavorisés | Résultats 1 : L'équité et l'égalité sont promues dans les offres d'emplois locaux sur les chantiers de construction d'infrastructures de production et de distribution d'énergie électrique conventionnelle. | Activité 1.1 : Elaborer et mettre en œuvre les critères de recrutement qui offrent les mêmes opportunités d'accès à l'emploi aux hommes, aux femmes et aux jeunes et aux personnes handicapées et autres groupes cibles. | Constructeurs | DO/DIGIS PMC ET ESOC |
| | | Activité 1.2 : Faire le bilan des emplois qualifiés et non qualifiés potentiels pour chaque site et en collaboration avec la Fédération des Associations des Personnes Handicapées pour identifier les postes qui peuvent être accessibles ou adaptés et pour sensibiliser les contractants sur les possibilités. | DO/PC, | DO/DPES/DIGIS Constructeurs SBEE ... |
| | | Activité 1.3 : Mettre en place une stratégie de communication sur les opportunités d'emploi qui ciblent les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. | DO/PC | DO/DPES/DIGIS Constructeurs SBEE ... |
| | | Activité 1.4 : Informer/former les contractants sur les contenus précis du langage standard dans les contrats et leur mécanisme de suivi/contrôle. | DO/PC | DO/DPES/DIGIS Constructeurs SBEE |
| | | Activité 1.5 : Identifier les mains d'œuvres locales disponibles pour offrir des emplois sur les sites de construction. | DO/PC | DO/DPES/DIGIS Constructeurs SBEE Communes Groupes locaux organisés |

| OBJECTIFS | RESULTATS | ACTIVITES | RESPONSABLES | ASSOCIES |
|--|---|---|--------------|--|
| Objectif Spécifique 2 : Réduire les freins sociaux et les traitements dégradants sur les chantiers de construction | Résultat 2 : Des séances de sensibilisation sont tenues sur le harcèlement sexuel, l'exploitation des travailleurs, le travail des enfants, la traite des personnes, le viol et les IST/VIH/Sida | Activité 2.1 : Informer, sensibiliser les populations sur et autour des chantiers de construction sur le harcèlement sexuel, l'intimidation et/ou l'exploitation (des travailleurs) en particulier en ce qui concerne les femmes, le travail des enfants (TE), la traite des personnes (TP), le viol, les comportements favorables à la propagation des IST/VIH/SIDA à travers l'intermédiation sociale (radio locale) et des interventions sur site (cadre juridique institutionnel, ...) | DO/DIGIS | DCRP DO/PC/DPES Parties prenantes |
| | | Activité 2.2 : Informer, former et sensibiliser les constructeurs et le personnel des chantiers sur la prévention et la lutte contre le harcèlement sexuel, l'intimidation et/ou l'exploitation (des travailleurs) en particulier en ce qui concerne les femmes, le travail des enfants (TE), la traite des personnes (TP), le viol, les comportements favorables à la propagation des IST/VIH/SIDA et sur les normes d'accessibilité sur les chantiers avant et pendant les travaux. | DO/DIGIS | DCRP DO/PC/ DPES Parties prenantes |
| | | Activité 2.3 : Mettre en place et opérationnaliser un dispositif de suivi et d'évaluation du respect de ces clauses contractuelles (interdiction TE, HS, VBG et TP) et de prise en charge des traitements du SIDA: par exemple amener les constructeurs à organiser périodiquement des séances d'IEC/CCC sur ces questions à l'endroit des travailleurs et des autres usagers des chantiers. | DO/DIGIS | DCRP DO/PC/ DPES DESE Parties prenantes |
| Objectif Spécifique 3 : Assurer la prise en compte des questions d'équité, d'égalité et d'inclusion sociale dans | Résultat 3. : Les personnes déplacées dans le cadre de la production et distribution d'électricité sont indemnisées ou réinstallées avec une plus | Activité 3.1 : Réaliser un diagnostic des enjeux sociaux, économiques et domaniaux en lien avec la réinstallation dans le PAR. | DO/DPES | DO/PC/DIGIS PMC ET ESOC Constructeurs |

| OBJECTIFS | RESULTATS | ACTIVITES | RESPONSABLES | ASSOCIES |
|--|--|---|--------------|--|
| le processus de réinstallation des PAPS | grande sensibilité au genre et aux besoins spécifiques des groupes cibles. | | | Bénéficiaires, organisations sociocommunautaires |
| | | Activité 3.2 : Participer au mécanisme de consultation communautaire inclusif de toutes les catégories et d'acteurs parties prenantes (autorités, ONGs, PAPS, populations riveraines, groupes socioprofessionnels de femmes et de personnes défavorisées). | DO/DIGIS | DO/DPES/PC Constructeurs PMC ET ESOC Bénéficiaires, Organisations sociocommunautaires Parties prenantes |
| | | Activité 3.3 : Insérer dans les TdR des EIES et des accords de mise en œuvre, les tâches spécifiques pour identifier les besoins de chaque sexe et des groupes défavorisés. | DO/DIGIS | DO/DPES/PC |
| | | Activité 3.4 : Suivre la prise en compte des besoins des groupes défavorisés dans l'élaboration et la mise en œuvre des PAR. | DO/DIGIS | DO/DPES/PC DESE |
| | | Activité 3.5 : Sensibiliser les populations sur les facteurs socioéconomiques qui pourraient les toucher, en fonction de leur sexe et statut social et en tenir compte dans la démarche de réinstallation et autres ressources économiques ou culturelles. | DO/DPES | DO/DIGIS/PC DCRP |
| | | Activité 3.6 : Organiser une veille continue et permanente de la prise en compte des enjeux sociaux, culturels et économiques identifiés et des catégories d'acteurs défavorisés dans les concertations et l'application des mesures adoptées. | DO/DIGIS | DO/DPES/PC PMC ET ESOC Constructeurs |
| Objectif Spécifique 4 : Promouvoir l'équité, l'égalité des sexes et l'inclusion sociale dans la distribution d'Electricité. | Résultat 4 : les ménages pauvres et défavorisés sont desservis | Activité 4.1 : S'assurer de l'intégration des critères ciblant des zones non desservies avec une forte densité de populations pauvres et défavorisées pour l'attribution des dix mille compteurs. | DO/DIGIS | DO/PC PMC ET ESOC |
| | | Activité 4.2 : Exécuter la démarche communautaire et sensible au genre pour l'identification des usagers pauvres et défavorisés devant bénéficier des 10.000 raccordements (critères, démarche opérationnelle) | DO/DIGIS | DO/PC PMC ET ESOC DCRP Communautés |
| | | Activité 4.3 : Faciliter le branchement des populations en situation de vulnérabilité, jeunes, femmes et hommes dans les 10.000 raccordements prévus. | DO/DIGIS | DO/PC PMC ET ESOC DCRP Communautés |
| | | Activité 4.4 : Accompagner l'ARE, le MEEM, la SBEE et les IPP à identifier un mécanisme fiable de financement pour faciliter le paiement des frais liés au raccordement (kit de raccordements, recharges) par les femmes chefs de ménages, les hommes, les jeunes, les personnes handicapées et autres personnes en situation de vulnérabilité et exclues des systèmes de crédit (banque, microfinance...) | DO/DIGIS | MEEM ARE SBEE DO/PC PMC ET ESOC DCRP Communautés |

V.3. LES ACTIVITÉS D'INCLUSION SOCIALE ET D'INTÉGRATION DU GENRE DANS LE PROJET « ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ HORS-RÉSEAU »

Tableau n° 6 : Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du genre dans le cadre de l'« Accès à l'Électrification hors-réseau »

| OBJECTIFS SPECIFIQUES | RESULTATS | ACTIVITES | RESPONSABLES | ASSOCIES |
|---|---|---|--------------|-------------------|
| OBJECTIF GENERAL : Promouvoir l'inclusion sociale, l'équité et l'égalité de genre dans l'« Accès à l'électrification hors-réseau » | | | | |
| Objectif spécifique 1 : Assurer l'équilibre régional/spatial dans la répartition de l'accès à l'électricité hors-réseau | Résultat 1.1 : L'environnement propice à l'électrification hors réseau intègre les aspects de genre et inclusion sociale | Activité 1.1 : Faire un plaidoyer à l'endroit de la DGE pour la participation du point focal genre de la DGE au processus de l'étude pour un environnement propice hors réseau | DO/DIGIS | DO/DPED MEEM |
| | | Activité 1.2 : Outiller les points focaux genre du MEEM pour une participation efficace et efficiente au processus de l'Etude pour un environnement propice hors réseau et le suivi de la mise en œuvre des recommandations. | DO/DPED | DO/DIGIS MEEM |
| | | Activité 1.3 : S'assurer que les points focaux genre du ministère en charge de l'énergie participent au processus. | DO/DIGIS | MEEM/ARE/ SBEE |
| | | Activité 1.4 : Insérer dans la politique hors réseau des clauses prenant en compte l'équité . | DO/DPED | DO/DIGIS |

| OBJECTIFS SPECIFIQUES | RESULTATS | ACTIVITES | RESPONSABLES | ASSOCIES |
|--|---|--|--------------------|--|
| Objectif spécifique 2 : Promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans la chaîne des valeurs de l'électrification décentralisée | Résultat 2.1 : Des femmes entrepreneures bénéficient d'un renforcement de leurs compétences techniques et entrepreneuriales pour développer leurs activités d'électrification décentralisée. | Activité 2.1 : Identifier les cibles et les points forts et faibles pour exercer l'entrepreneuriat féminin dans la chaîne des valeurs de l'électrification décentralisée | Responsable Projet | DO/DIGIS Associations des WEE et entreprises Energie Renouvelable, ANADER |
| | Résultat 2.2 : les GIE ou consortium participent à l'appel à proposition des projets de l'OCEF ou d'autres fonds. | Activité 2.2 : Mener les activités de renforcement de cibles identifiées (appui accompagnement, mise en relation, financement, formation...) | Chef Projet/ | DO/DIGIS Femmes entrepreneures |
| Objectif spécifique 3 : Promouvoir l'accès des populations pauvres, rurales et défavorisées à l'électricité hors-réseau. | Résultat 3.1 : Les populations pauvres, rurales et marginalisées sont des potentielles bénéficiaires de l'électricité hors réseau à travers les fenêtres 2,3 et 4 de l'OCEF | Activité 3.1 : Insérer des critères de sélection des projets d'entreprises qui ciblent les populations pauvres, rurales et marginalisées et respectent la sensibilité au genre. | Chef Projet | DO/DIGIS |
| | Résultat 3.2 : Les populations défavorisées sont connectées ¹⁷ à l'électricité des installations hors-réseau.. | Activité 3.2 : Assurer que l'OCEF effectue une sélection des projets qui respectent les critères de sensibilité au genre et qui ciblent les populations pauvres, rurales et défavorisées. | | |
| | Résultat 3.3 : La sécurité, la santé et l'économie des populations desservies se sont améliorées à travers la fenêtre 1 de l'OCEF | Activité 3.3 : Sélectionner à travers la fenêtre 1 de l'OCEF des projets visant à alimenter des installations socio-communautaires | Equipe projet | DO/DIGIS DPM |

V.4. LES ACTIVITÉS D'INCLUSION SOCIALE ET D'INTÉGRATION DU GENRE DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DU MCA-BENIN II

Tableau n° 7 : Les activités d'inclusion sociale et d'intégration du genre dans le cadre du renforcement institutionnel du MCA-Bénin II

| OBJECTIFS SPECIFIQUES | RESULTATS | ACTIVITES | RESPONSABLES | ASSOCIES |
|---|---|---|--------------------------------------|--|
| Objectif général : Renforcer l'institutionnalisation du genre au sein du MCA Bénin II | | | | |
| Objectif spécifique 1 : Promouvoir l'inclusion sociale et l'intégration du genre dans le cadre du renforcement institutionnel du MCA-Bénin II | Résultat 1.1 : Le niveau de connaissances de GIS est renforcé | Activité 1.1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation pour le personnel de MCA-Bénin II et des structures partenaires. | DO/DIGIS | DCRP, Chefs projets, Structures partenaires (SBEE, ARE, ABERME...) |
| | | Activité 1.2 : Elaborer un manuel et formation GIS-énergie et pauvreté à l'attention des équipes de MCA-Bénin II et des structures partenaires. | DO/DIGIS | DCRP, Chefs projets, Structures partenaires (SBEE, ARE, ABERME...) |
| | | Activité 1.3 : Développer les capacités internes pour l'application du GIS au MCA-Bénin II et dans les structures partenaires (SBEE, ARE, ABERME...). | DO/DIGIS | DCRP, Chefs projets, Structures partenaires (SBEE, ARE, ABERME...) |
| | Résultat 1.2 : La concertation entre les acteurs du Compact permet une synergie d'actions et partage des expériences | Activité 1.4 : Créer et animer un cadre de concertation GIS entre les équipes projets et les acteurs institutionnels partenaires et l'animer (réunions trimestrielles du Comité Technique) | DO/DIGIS | DO/DIGIS/ Chefs projets/Parties prenantes |
| | | Activité 1.5 : Partager les informations GIS du cadre de concertation dans les groupes Genre thématiques correspondants (groupe technique genre et protection sociale, groupe technique protection sociale). | DO/DIGIS | DCRP |
| | Résultat 1.3 : Les ressources nécessaires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PISG sont disponibles. | Activité 1.6 : Veiller à l'équité et l'égalité de genre dans les recrutements du personnel du MCA-Bénin II. | DRH | DO/DIGIS DPM |
| | | Activité 1.7 : Développer des outils de suivi d'application des directives sur TE, TP, VBG. | DO/DIGIS | DESE CG DPM |
| Objectif spécifique 2 : le Plan d'actions genre et intégration sociale est mis en œuvre | Résultat 2.1 : GIS est appliqué de façon transversale dans les projets. | Activité 2.1 : Mettre en œuvre dans chaque projet et au niveau de l'administration les activités GIS du PISG et en rendre compte dans les rapports périodiques. | Chefs projets, Directions techniques | DO/DIGIS DESE |
| | Résultat 2.2 : GIS est respecté dans le management du | Activité 2.2 : Insérer dans les outils de gestion des RH du MCA-Bénin II, des considérations de GIS | DO/DIGIS | Projets, directions techniques, DESE, DPES |

| OBJECTIFS SPECIFIQUES | RESULTATS | ACTIVITES | RESPONSABLES | ASSOCIES |
|--|---|--|--------------|--------------------------------------|
| Objectif général : Renforcer l'institutionnalisation du genre au sein du MCA Bénin II | | | | |
| | personnel du MCA-Bénin II. | | | |
| | Résultat 2.3 : Un mécanisme de monitoring GIS permet de saisir les effets des projets sur la réduction des inégalités de genre et l'exclusion sociale dans l'accès à l'énergie électrique. | Activité 2.3 : Réaliser une revue à mi-parcours du PISG | DO/DIGIS | DESE Chefs Projets, DPES, CG, DPM |
| | | Activité 2.4 : Elaborer et renseigner une base de données désagrégées par sexe, âge et niveau de handicap pour le programme. | DO/DIGIS | DESE/MTAS (OFFE) |
| | Résultat 2.4 : la communication est développée pour l'atteinte des objectifs du PSIG. | Activité 2.5 : Elaborer des outils adaptés pour toucher toutes les couches de population (sketch, vidéo, bandes dessinées...), langue des signes. | DCRP | DO/DIGIS |
| | | Activité 2.6 : Organiser des séances d'information à l'endroit du personnel sur VBG, TE, TP et instaurer une boîte à suggestion. | DCRP | DO/DIGIS |



VI. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE, COORDINATION, SUIVI/EVALUATION

Cette section décrit la stratégie de l'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans les activités du Compact, elle donne les directives, les synergies à réaliser, dresse la répartition des responsabilités pour les équipes techniques MCA-Bénin II et les partenaires et propose une démarche de communication et de monitoring sensible au genre et à l'inclusion sociale.

VI.1. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INTÉGRATION SOCIALE ET GENRE

Le Plan d'Intégration Sociale et Genre du programme MCA-Bénin II repose d'une part sur la Politique Genre du MCC, et d'autre part sur la Politique Nationale de Promotion du Genre et la Politique Holistique de Protection Sociale du Bénin. La stratégie de mise en œuvre de ce plan est construite dans le respect des mécanismes nationaux et des directives de MCC. Ainsi, conformément aux principes de la transversalité du genre et de l'inclusion sociale, le PISG intègre des actions dans tous les projets et au sein du MCA-Bénin II comme l'institution porteuse du programme du MCC au Bénin. Plusieurs thématiques sont traitées dans ce plan, notamment :

- Le genre et l'intégration sociale dans l'analyse des contextes préalables à toutes les actions ;
- L'équité sociale et l'égalité du genre dans les offres d'emplois sur les chantiers de construction de l'énergie électrique conventionnelle (réseau) et décentralisée ;
- L'équité sociale et l'égalité de genre dans l'accès à la distribution de l'énergie électrique conventionnelle (réseau) et décentralisée ;
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur de l'énergie électrique
- La réduction des contraintes sociales et traitements dégradants sur les chantiers de construction et dans leur environnement immédiat.

Les principes du PISG relevant de la Politique genre du MCC, de la Politique Nationale de Promotion du Genre et de la Politique Holistique de Protection sociale au Bénin seront toujours référencés dans les termes de références des études et mandats de consultations divers, dans les contrats avec les prestataires quel que soit leurs catégories socioprofessionnelles. Le PISG sera partagé avec les entreprises, les consultants et tout prestataire de service pour servir de référence à leur politique d'inclusion sociale, d'équité et d'égalité de genre dans l'exercice de leurs mandats.

Plusieurs études spécifiques sont prévues dans ce plan d'actions :

- Audit genre de la SBEE dont les résultats et recommandations permettront d'élaborer un plan de renforcement de l'intégration sociale et le genre au sein de cette institution ;
- Une étude fine d'identification des groupes cibles.
- Les enquêtes périodiques de satisfaction des clients – par sexe, indice de vulnérabilité et localisation géographique - afin d'estimer le taux de pénétration des populations pauvres et défavorisées dans la distribution de l'énergie électrique, mais aussi l'efficacité de la démarche pour l'attribution des 10.000 raccordements ;
- Le diagnostic des enjeux sociaux, économiques et domaniaux en ce qui concerne les personnes à déplacer pour pouvoir réaliser certains investissements ;
- Toute autre étude qui s'avèrera nécessaire pour l'atteinte des objectifs du projet.

En outre, les renforcements de capacités constituent un levier de *construction des compétences* nécessaires pour la planification, l'exécution et le suivi/évaluation de ce plan. Les renforcements de capacités constituent aussi un outil pour développer et/ou renforcer la sensibilité GIS au sein des équipes des départements et différents projets du MCA-Bénin II et de ses institutions partenaires, pour développer une compréhension commune du concept Intégration Sociale et du Genre, mais aussi et surtout pour développer des outils d'application et les utiliser à cet effet.

Afin de faciliter son interaction avec les équipes des projets et les partenaires d'exécution du programme, le DIGIS instituera un *Groupe technique genre et inclusion sociale* en lien avec le secteur énergétique qui se

réunira une fois par trimestre pour échanger sur le GIS dans la planification des activités, le bilan des actions menées, identifier les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques et leçons apprises. Ces réunions sont indispensables pour permettre à cette division de développer une démarche de construction commune de l'application du PISG avec les parties prenantes.

Compte tenu de l'importance de ce Compact pour la lutte contre la pauvreté, le DIGIS devra prendre part au dialogue politique national sur les thématiques de l'intégration sociale et du genre en intégrant le Groupe technique Genre et Protection Sociale coordonné par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales en collaboration avec les partenaires techniques et financiers.

VI.2. RESPONSABILITÉS ET COORDINATION

La première responsabilité pour l'atteinte des objectifs de ce plan d'actions incombe à la Coordination Nationale de MCA-Bénin II. Dans la ligne des délégations de pouvoir, cette responsabilité sera déléguée au Directeur des Opérations. L'exécution des actions incombe aux différents projets/département/directions avec un suivi/accompagnement du Département de l'Intégration du Genre et Inclusion Sociale sous la supervision du Directeur des Opérations. Ce dernier veille à la revue par le DIGIS de tous les documents et autres Termes de Référence relatifs au management du programme ainsi qu'à sa participation aux réunions/recontres nécessaires aux étapes de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation.

Le DIGIS sera donc chargé de contrôler l'application correcte et effective du GIS dans les systèmes et processus, dans les projets et directions techniques du MCA-Bénin II, de renforcer les capacités, de gérer les processus et d'évaluer régulièrement les progrès accomplis. Il s'assurera que les responsabilités relatives aux performances de mise en œuvre et d'obtention de résultats du PISG sont intégrées aux descriptifs de postes, aux termes de références des études. Il évaluera régulièrement les performances des projets, directions techniques spécifiques et transversales sur la base de marqueurs genre et inclusion sociale sous la supervision du Directeur des Opérations qui en rendra compte au Coordonnateur National.

VI.3. PLAN DE COMMUNICATION

Pour atteindre les objectifs du PISG, la communication doit être ciblée et renforcée. A ce titre, la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) jouera un rôle stratégique d'une part dans le partage de l'information aux groupes pauvres et défavorisés en zones urbaine et rurale sur les stratégies et mesures pour faciliter leur accès à l'énergie électrique conventionnelle et décentralisée : *normes tarifaires, équité régionale, démarche spécifique des 10.000 raccordements, critères de sélection, mesures de réduction de la consommation électrique et de maîtrise des coûts*. D'autre part, les actions de la DCRP devront favoriser la visibilité des activités genre et inclusion sociale au niveau national. Elle devra en relation avec le DIGIS développer une stratégie opérationnelle de communication inclusive des acteurs pauvres et défavorisés individuellement et en groupes. Les actions de communications permettront aussi de :

- favoriser le plaidoyer à travers des ateliers et des animations qui seront bien retransmises dans les sites importants et au sein des médias de la place. Cette communication sera en phase avec tous les processus de déroulement des activités du Compact ;
- favoriser et aider à la diffusion d'information qui traduisent l'adoption de bonnes pratiques en matière d'équité et d'égalité du genre pour accompagner les changements au niveau des mentalités ;
- élaborer des stratégies de communication qui prennent en compte les sensibilités socioculturelles des zones du Compact (messages et outils spécifiques, démarches endogènes...).

Pour ce faire, la DCRP devra élaborer et appliquer des outils de communication adaptés tels que :

- des plaquettes concernant les informations nécessaires imagées et traduites dans langues de la zone de couverture du projet ;
- des sketches joués par les acteurs locaux pour passer des messages spécifiques ;
- des groupes de discussions sur les priorités des acteurs locaux, hommes et femmes dans les catégories sociales pauvres et défavorisées ;
- des discussions socioéconomiques sur différentes thématiques liées à l'énergie électrique conventionnelle et décentralisée.

VI.4. MÉCANISME DE SUIVI/ÉVALUATION

La coordination du MCA-Bénin II fait du suivi/évaluation et de la mesure des effets une partie intégrante du développement des quatre projets. Une direction est consacrée au Monitoring des processus et des résultats; et des travaux sont en cours pour définir les indicateurs de suivi/évaluation des projets du Programme de MCA-Bénin II. Le plan de suivi et évaluation du Compact intégrera dans le tableau des indicateurs selon les directives de MCC en la matière, les principaux indicateurs de suivi du Plan d'Intégration Sociale et du Genre.

Le PISG intègre des indicateurs à deux niveaux pour suivre l'évolution des résultats et à terme les impacts sur la réduction des inégalités sociales et de genre:

- niveau outcome (objectifs spécifiques) pour mesurer les changements induits par la mise en œuvre du PISG dans l'accès à l'énergie électrique conventionnelle et décentralisée, de l'inclusion sociale et de l'équité régionale
- le niveau output (résultats attendus) pour mesurer l'évolution des processus d'application du plan à travers la réalisation de diverses études et actions, les mesures et décisions favorables au GIS dans les projets du programme MCA-Bénin II.

Les indicateurs de niveau intrant (activités) seront définis lors des planifications opérationnelles.

L'évaluation de la mise en œuvre et les résultats du PISG se fera à trois niveaux:

- la mesure des changements induits (outcomes) par le PISG sur l'inclusion sociale, l'équité régionale et l'égalité de genre sera faite sur la base d'une évaluation externe commanditée par MCA-Bénin II sous la responsabilité de la direction du suivi/évaluation et du DIGIS. Cette évaluation se basera sur le cadre des résultats du PISG ;
- des études spécifiques focalisées sur des résultats et processus seront menées. Elles permettront de comprendre les changements sociaux induits par le PISG et comment ces changements se traduisent dans le quotidien des hommes, des femmes, des jeunes des différentes catégories sociales touchées dans les zones de couverture du programme MCA-Bénin II : évolution des dynamiques de gestion de l'énergie électrique dans les ménages, impacts économiques de l'accès à l'énergie pour les catégories sociales défavori-

sées, défis et enjeux de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur de l'énergie électrique (conventionnelle et hors-réseau). Ces études seront à la fois quantitatives et qualitatives ;

■ analyse de la pertinence des choix stratégiques, opérationnels et institutionnels du PISG, leur efficacité et efficacité pour répondre aux défis et enjeux identifiés dans l'analyse situationnelle de départ et la durabilité des résultats obtenus. Ces analyses incluront des évaluations annuelles, à mi-parcours et de fin de phase pour définir les leçons apprises et bonnes pratiques du MCA-Bénin II dans le secteur du GIS.

Le DIGIS s'assurera que les rapports des entrepreneurs et consultants fournissent des données sur le genre et l'inclusion sociale en conformité avec la Politique Genre du MCC et les Politiques nationales en la matière.



Figure 4 : Liens hiérarchiques entre les acteurs parties prenantes du PISG

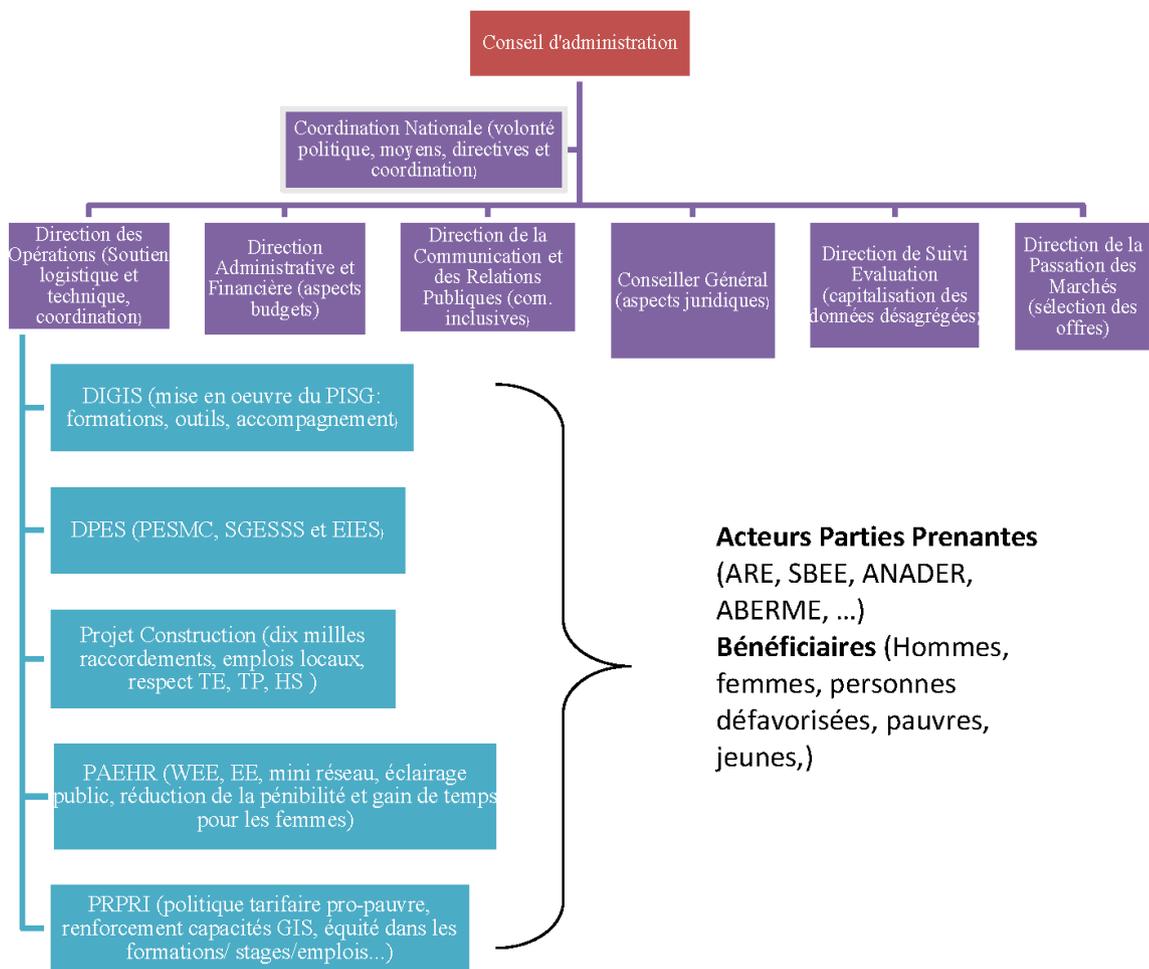


Tableau n° 8: Indicateurs, mode de calcul et les niveaux de désagrégation.

| Objectifs/Résultats | Libellés de l'indicateur | Mode de Calcul | Sources | Désagrégations | Valeurs de référence | Valeurs cible | | | | | |
|---|--|--|-------------------------------------|--|----------------------|---------------|------|------|------|------|------|
| | | | | | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| PROJET « REFORME DES POLITIQUES ET RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS » | | | | | | | | | | | |
| Objectif Spécifique 1: Promouvoir une politique tarifaire qui prend en compte les couches défavorisées.¹⁹ | | | | | | | | | | | |
| Résultat 1.1 : Les recommandations de l'étude tarifaire sont effectivement opérationnalisées pour rendre l'électricité accessible à un plus grand nombre de la population y compris les pauvres et défavorisées sans compromettre la viabilité financière du service | Pourcentage de pauvres et défavorisés ¹⁹ nouvellement desservis depuis la politique tarifaire | 100*Nombre ménages pauvres et défavorisés ayant bénéficié de la politique tarifaire/Effectif des ménages pauvres et défavorisés ciblés | MCA – Bénin II, enquête, évaluation | Par sexe, par catégorie (jeune, personne handicapée...) et par milieu de résidence NA | 0 | 0 | 2 | NA | NA | NA | NA |
| Résultat 1.2 : Des mécanismes visant à opérationnaliser les mesures tarifaires en faveur des populations pauvres et défavorisées sont élaborés et mis en œuvre | Mécanisme opérationnel des mesures tarifaires élaboré, validé et mis en œuvre | Rapport du MEEM | MEEM | NA | 0 | 0 | 1 | | | | |
| | Nombre de ménages pauvres et défavorisés ayant bénéficié de mesures tarifaires | Rapport MEEM/SBEE/ARE | MEEM/SBEE/ARE | Par sexe du chef de ménage, par catégorie sociale (jeune, personne handicapée...) et par milieu de résidence | 0 | 0 | AD | AD | AD | AD | AD |

¹⁹ Mettre en place un mécanisme d'identification des groupes défavorisés

| Objectifs/Résultats | Libellés de l'indicateur | Mode de Calcul | Sources | Désagréations | Valeurs de référence | Valeurs cible | | | | | |
|---|---|---|---|---------------|----------------------|---------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| | | | | | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Objectif spécifique 2 : Assurer un meilleur suivi de la politique tarifaire en faveur des populations pauvres et défavorisées | | | | | | | | | | | |
| Résultat 2.1 : Des capacités pour suivre et accompagner la mise en œuvre des réformes favorables à l'accès à l'électricité aux populations pauvres et défavorisées sont développées | Nombre d'agents formés, Nombre de sessions de formations organisées à l'endroit des agents | Rapports de formation | MCA-Bénin II ARE MEEM | Par sexe | 0 | | AD | AD | AD | AD | AD |
| Résultat 2.2 : Un mécanisme opérationnel de suivi de la satisfaction des populations pauvres et défavorisées est élaboré et mis en œuvre | - Mesures et mécanismes de suivi des populations pauvres et défavorisées disponibles - Nombre d'activités de suivi des populations pauvres et défavorisées | Comptage | Documents de l'ARE et du MEEM (Rapport de suivi, Rapports d'enquête,) | NA | 0 | 0 | AD AD | AD AD | AD AD | AD AD | AD AD |
| Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités de la SBEE en matière de "genre et inclusion sociale dans le secteur de l'électricité" | | | | | | | | | | | |
| Résultat 3.1 : Des compétences internes pour appliquer le genre et l'inclusion sociale sont développées | - Nombre d'agents formés - Nombre de formations réalisées | - Comptage | Rapports SBEE Rapports de formation SBEE/MCA-Bénin II | Par sexe | 0 | 0 | 25% | 25% | 25% | 25% | - |
| Résultat 3.2 : Les recommandations de l'audit genre de la SBEE sont mises en œuvre | Taux de recommandations mis en œuvre | Nombre de recommandation mis en œuvre sur total des recommandations de l'audit genre de la SBEE | Rapports SBEE | NA | 0 | 0 | 1/3 | 1/3 | 1/3 | 1/3 | 1/3 |

| Objectifs/Résultats | Libellés de l'indicateur | Mode de Calcul | Sources | Désagréations | Valeurs de référence | Valeurs cible | | | | | |
|--|---|--|--|------------------|----------------------|---------------|------|------|------|------|------|
| | | | | | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| PROJET « PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE » | | | | | | | | | | | |
| Objectif Spécifique 1: Assurer l'accès aux opportunités économiques liées aux projets pour les femmes, les jeunes et les groupes défavorisés. | | | | | | | | | | | |
| Résultats 1.1: L'équité et l'égalité sont promues dans les offres d'emplois locaux sur les chantiers de construction d'infrastructures de production et de distribution d'énergie électrique conventionnelle. | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'hommes et de femmes recrutés pour les emplois locaux - Répartition par sexe des emplois locaux disponibles | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de femmes recrutées/nombre de femmes candidates dans les emplois locaux - Nombre d'hommes recrutés/nombre d'hommes candidats dans les emplois locaux - Nombre de postes occupés désagrégés par sexe | Rapport d'activité périodique du PMC et ESOC | NA | 0 | 0 | 1/3 | 1/3 | 1/3 | 1/3 | 1/3 |
| Objectif Spécifique 2 : Réduire les freins sociaux et les traitements dégradants sur les chantiers de construction | | | | | | | | | | | |
| Résultat 2.1 : Des séances de sensibilisation sont tenues sur le harcèlement sexuel, l'exploitation des travailleurs, le travail des enfants, la traite des personnes, le viol et les IST/VIH/Sida | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plaintes au sujet des traitements dégradants. - Nombre de séances de sensibilisation organisées - Nombre de personnes touchées par les séances de sensibilisation | Rapports de séance | Rapports périodique du PMC et ESOC | Par type d'actes | 0 | 0 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |

| Objectifs/Résultats | Libellés de l'indicateur | Mode de Calcul | Sources | Désagréations | Valeurs de référence | Valeurs cible | | | | | |
|---|---|---|--|--|----------------------|---------------|------|------|------|------|------|
| | | | | | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Objectif Spécifique 3 : Assurer la prise en compte des questions d'équité, d'égalité et d'inclusion sociale dans le processus de réinstallation des PAPs | | | | | | | | | | | |
| Résultat 3.1: Les personnes déplacées dans le cadre de la production et distribution d'électricité sont indemnisées ou réinstallées avec une plus grande sensibilité au genre et aux besoins spécifiques des groupes cibles. | -Besoins spécifiques des femmes et groupes défavorisés identifiés -Pourcentage des besoins spécifiques des femmes et groupes défavorisés satisfaits pendant le processus de réinstallation | - Comptage - 100* besoins identifiés/besoins satisfaits | Etudes socio économiques Rapport PMC et ESOC | Par catégorie sociale de ménages, par sexes | | | AD | AD | AD | AD | AD |
| Objectif Spécifique 4: Promouvoir l'équité, l'égalité des sexes et l'inclusion sociale dans la distribution d'Electricité. | | | | | | | | | | | |
| Résultat 4 : les ménages pauvres et défavorisés sont desservis | Proportion de ménages pauvres et défavorisés ayant bénéficié de compteurs. | 100* Nombre de ménages pauvres et défavorisés ayant bénéficié de compteurs/ Nombre total de ménages pauvres et défavorisés | Rapport PMC et ESOC | Par catégorie sociale de ménages, par sexes | 0 | 0 | | AD | AD | AD | AD |
| PROJET « ACCÈS À L'ELECTRICITÉ HORS-RÉSEAU » | | | | | | | | | | | |
| Objectif spécifique 1 : Assurer l'équilibre régional/spatial dans la répartition de l'accès à l'électricité hors-réseau | | | | | | | | | | | |
| Résultat 1.1 : L'environnement propice à l'électrification hors réseau intègre les aspects de genre et inclusion sociale | - La politique, le plan directeur et le cadre réglementaire de l'environnement propice hors réseau sont genre sensibles et inclusifs | - Résultats dans le contenu des documents : politique, plan directeur et cadre réglementaire - Nombre de sessions auxquelles le point focal genre a participé / le nombre de session tenue | - Document de politique, cadre réglementaire et plan directeur d'électrification hors réseau - Rapport des sessions du comité de pilotage | NA Par département/commune/arrondissements village. | 0 | 0 | 2 | - | - | - | - |

| Objectifs/Résultats | Libellés de l'indicateur | Mode de Calcul | Sources | Désagréations | Valeurs de référence | Valeurs cible | | | | | |
|--|---|--|--|---------------|----------------------|---------------|------|------|------|------|------|
| | | | | | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Le point focal genre de la DGE participe et intègre les aspects GIS aux sessions du comité de pilotage - Le point focal genre de la DGE fait le suivi de la mise en œuvre des recommandations GIS | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de recommandations GIS mises en œuvre / nombre de recommandations GIS prévues | - Rapport de suivi | | | | | | | | |
| Objectif spécifique 2 : Promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans la chaîne des valeurs de l'électrification décentralisée | | | | | | | | | | | |
| Résultat 2.1: Des femmes entrepreneures bénéficient d'un renforcement de leurs compétences techniques et entrepreneuriales pour développer leurs activités d'électrification décentralisée. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de femmes entrepreneures participant aux activités de renforcement de capacités (formation, information, appui/accompagnement, visite d'échange...). - Nombre de femmes entrepreneures bénéficiaires de WEE-activity ayant monté un dossier complet de financement aux fonds de l'OCEF et /ou à d'autres fonds. | Comptage Enquête | Rapports du Facility Manager Rapports du consultant WEE | NA | 0 | 0 | AD | AD | AD | AD | AD |

| Objectifs/Résultats | Libellés de l'indicateur | Mode de Calcul | Sources | Désagréations | Valeurs de référence | Valeurs cible | | | | | |
|--|---|--|--|---|----------------------|---------------|------|------|------|------|------|
| | | | | | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Résultat 2.2: les GIE ou consortium participent à l'appel à proposition des projets de l'OCEF ou d'autres fonds. | -Pourcentage de femmes entrepreneures bénéficiaires de WEE-activity ayant soumissionné aux fonds de l'OCEF et /ou à d'autres fonds. | Comptage Enquête | Rapports du Facility Manager Rapports du consultant WEE | NA | 0 | 0 | AD | AD | AD | AD | AD |
| Objectif spécifique 3: Promouvoir l'accès des populations pauvres, rurales et défavorisées à l'électricité hors réseau. | | | | | | | | | | | |
| Résultat 3.1 : Les populations pauvres, rurales et défavorisées sont des potentielles bénéficiaires de l'électricité hors réseau à travers les fenêtres 2, 3 et 4 de l'OCEF | Pourcentage des populations défavorisées desservies à travers les fenêtres 2 et 3 de l'OCEF | 100*Nombre de ménages défavorisés ayant accès à l'électricité hors réseau à travers les trois premières fenêtres de l'OCEF/Nombre total de ménages bénéficiaires | Rapport OCEF | Par catégorie sociale Par sexe du chef de ménage | 0 | 0 | AD | AD | AD | AD | AD |
| Résultat 3.2: Les populations défavorisées sont connectées ²⁰ à l'électricité des installations hors-réseau. | Pourcentage des populations défavorisées ayant accès à l'électricité hors-réseau. | 100*Nombre de ménages défavorisés ayant accès à l'électricité hors-réseau/Nombre total de ménages bénéficiaires. | Rapport du Facility manager | Par catégorie sociale Par sexe du chef de ménage | 0 | 0 | AD | AD | AD | AD | AD |

²⁰ Ce qui sont connectés et qui ont un kit

| Objectifs/Résultats | Libellés de l'indicateur | Mode de Calcul | Sources | Désagréations | Valeurs de référence | Valeurs cible | | | | | |
|--|---|---|--------------|---------------|----------------------|---------------|------|------|------|------|------|
| | | | | | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Résultat 3.3 : La sécurité, la santé et l'économie des populations desservies se sont améliorées à travers la fenêtre 1 de l'OCEF | Pourcentage de centres sociocommunautaires équipés à travers la fenêtre 1 de l'OCEF | 100*Nombre de centres sociocommunautaires alimentés à travers la fenêtre 1 de l'OCEF/Nombre total de centres sociocommunautaires potentiels bénéficiaires | Rapport OCEF | NA | 0 | 0 | AD | AD | AD | AD | |

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DU MCA-BENIN II

Objectif spécifique 1 : Promouvoir l'inclusion sociale et l'intégration du genre dans le cadre du renforcement institutionnel du MCA-Bénin II

| | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|---|----|---|---|----|----|----|----|----|
| Résultat 1.1 : Le niveau de connaissances de GIS est renforcé | Nombre de séances de formations-échanges tenues Nombre de personnes formés | Comptage | Rapports de formation-échanges | NA | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Résultat 1.2 : La concertation avec les projets/départements permet une synergie d'actions et de partage des expériences | - Nombre de réunions trimestrielles tenues - Nombre de Bonnes pratiques partagées | Comptage | Rapports des réunions | NA | 0 | 1 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Résultat 1.3 : Les ressources nécessaires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PISG sont disponibles | Ressource du MCA-Bénin II accordée pour la mise en œuvre du PISG | Montant accordé/le montant demandé pour la mise en œuvre du PISG | Documents du budget prévisionnel du PISG et du budget accordé | NA | 0 | 0 | AD | AD | AD | AD | AD |

Objectif spécifique 2 : Le Plan d'actions genre et intégration sociale est mis en œuvre

| Objectifs/Résultats | Libellés de l'indicateur | Mode de Calcul | Sources | Désagréations | Valeurs de référence | Valeurs cible | | | | | |
|--|---|---|-------------------|---------------|----------------------|---------------|------|------|------|------|------|
| | | | | | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Résultat 2.1: GIS est appliqué de façon transversale dans les projets | Pourcentage d'activités prévues par rapport aux activités réalisées tenant compte du GIS dans les projets /départements et directions | 100* nombre d'actions prévues /nombre d'activités réalisées par projets/départements/directions | Rapports du DIGIS | NA | 0 | 0 | AD | AD | AD | AD | AD |
| Résultat 2.2: GIS est respecté dans le management du personnel du MCA-Bénin II. | Pourcentage des mesures de management des RH respectant des considérations de GIS | 100* Nombre de mesures mise en œuvre respectant le GIS dans le Manuel des RH / Nombre de mesures prises respectant le GIS dans le Manuel des RH | Rapports du DIGIS | NA | 0 | 0 | AD | AD | AD | AD | AD |
| Résultat 2.3: Un mécanisme de monitoring GIS permet de capitaliser les effets des projets | Le dispositif de suivi évaluation (contenu, outils, méthodes) intègre des données sur le GIS | Evaluation Effets capitalisés, désagrégés, documentés et diffusés | Rapports du DESE | NA | 0 | 1 | - | - | - | - | - |

| Objectifs/Résultats | Libellés de l'indicateur | Mode de Calcul | Sources | Désagrégrations | Valeurs de référence | Valeurs cible | | | | | | |
|---|--|----------------|---|-------------------------------|----------------------|---------------|------|------|------|------|------|----|
| | | | | | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | |
| Résultat 2.4 : La communication est développée pour l'atteinte des objectifs du PISG | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des activités de communication du PISG pris en compte dans le plan de communication - Des catégories sociales spécifiques sont présentes dans les réunions d'information et de communication - Les supports et canaux de communication sont adaptés aux catégories sociales²¹ | Comptage | <ul style="list-style-type: none"> - Listes de présence des réunions de sensibilisation - Plan de communication actualisé de la DCRP - Liste de présence aux réunions - Supports et canaux de communication utilisés par la DCRP - Rapports de la DCRP | Par sexe et catégorie sociale | 0 | 0 | AD | AD | AD | AD | AD | AD |

Notes: ND = non déterminé; NA = Non applicable; AD = à définir: les données seront déduites des planifications annuelles des projets et directions concernés; RH: Ressources Humaines

²¹ Analphabètes, personnes handicapées, femmes, allochtones

Tableau n° 9 : Budget estimatif

| Activités prévues | Cibles | Nombre | Prix unitaire | Budgets prévisionnels (\$) | Sources de financement |
|--|---|--------|---------------|----------------------------|-----------------------------|
| Recrutement d'un consultant pour : - mettre en œuvre la politique tarifaire - élaborer les critères d'identification et préciser les populations pauvres et défavorisées dans les zones d'intervention du programme - renforcer l'information et la connaissance des pauvres sur l'utilisation de l'électricité - mobiliser les PTF en vue de l'accompagnement de la mise en œuvre de la politique tarifaire - Faire le plaidoyer au sujet des options favorables à l'accès à l'énergie pour les populations pauvres et défavorisées - Former au sujet des options favorables à l'accès à l'énergie aux populations pauvres et défavorisées - Elaborer les outils spécifiques pour assurer le suivi de l'effectivité des politiques en faveur des populations pauvres et défavorisées. et assurer la formation sur ces outils | MEEM ; ARE ; PTF ; populations et groupes spécifiques | 1 | 50000 | 50000 | Projet réforme |
| Recrutement d'un consultant pour : - Proposition de mécanisme d'attribution des zones et bénéficiaires pour les dix mille raccordements du projet distribution - Accompagnement pour l'enquête bi-annuelle de satisfaction des populations pauvres et défavorisées | | 1 | 30000 | 30000 | DESE et Projet Distribution |
| Recrutement d'un consultant pour la réalisation de l'audit genre de la SBEE | SBEE | 1 | | 50000 | Projet réforme |
| Accompagnement de la SBEE dans la mise en œuvre des recommandations de l'audit genre | SBEE | 1 | | 200000 | Projet réforme |

| | | | | | |
|--|--|----|-------|----------------|--|
| Organisation des séances d'information et de sensibilisation autour des chantiers de construction au sujet des comportements dégradants : - élaboration des supports et identification des canaux - mise en œuvre des activités d'IEC (environ 50 sites) | Populations environnantes des sites de construction | PM | PM | PM | PES (à l'occasion de la mise en œuvre des activités des PGES ; ESOC) |
| Organisation des séances d'information et de sensibilisation sur les chantiers de construction sur les comportements dégradants | Constructeurs, Personnel des chantiers | PM | PM | PM | PES (à l'occasion de la mise en œuvre des activités des PGES ; ESOC) |
| Accompagnement des points focaux du MEEM pour leur participation efficace et efficiente aux processus de l'étude pour un environnement propice hors réseau et le suivi de la mise en œuvre des recommandations (2 séances/an) | Points focaux du MEEM | 10 | 200 | 2000 | Administration |
| Accompagnement des femmes entrepreneures dans le secteur de l'énergie | WEE-C et WEE-S | FF | | 1000000 | DIGIS |
| Recruter un consultant pour réaliser un manuel de bonnes pratiques sur GIS-énergie et pauvreté | Equipe MCA-Bénin II | 1 | 30000 | 30000 | Administration |
| Formation et échanges du personnel MCA-Bénin II | Personnel MCA-Bénin II | 20 | 20 | 400 | Administration |
| Animation d'un cadre de concertation GIS-énergie avec les équipes projets et les acteurs institutionnels partenaires (tous les trois mois avec 20 participants) | Equipes projets et les acteurs institutionnels partenaires | 60 | 400 | 24000 | Administration |
| Revue annuelle du PISG (25 participants) | | 75 | 400 | 30000 | Administration |
| TOTAL | | | | 1416400 | |

VI.5. REVUE DU PISG

Le PISG sera revu à l'occasion de la planification annuelle des projets. Cette revue sera focalisée sur les aspects ci-après :

- un bilan d'application de la réalisation des objectifs, résultats attendus et actions du PISG dans les quatre projets, au niveau interne et avec les partenaires du Programme (MEEM, ARE, SBEE, ABERME ...)
- une identification des avancées, des bonnes pratiques et des leçons à tirer des actions menées aux différents niveaux : micro, méso et macro ;
- une identification des défis et enjeux pour l'année suivante et des démarches et actions pour contextualiser le PISG et le rendre encore plus pertinent.

En outre, le MCA-Bénin II organisera une évaluation à mi-parcours du PISG qui conduira à la révision globale du Plan d'actions. La capitalisation et la documentation du PISG se feront à travers des publications périodiques en collaboration avec la DCRP sur les avancées, les résultats obtenus, les leçons apprises. Un document de capitalisation sera élaboré à la fin du Programme sur la base des données collectées au fur et à mesure dans des bilans trimestriels, semestriels, annuels, des études spécifiques, les évaluations à mi-parcours et finales.

Sur la base de la date de validation du PISG par MCC, les revues pourront être organisées selon les périodes ci-après :

- ✓ juillet 2018 première mise à jour ;
- ✓ juillet 2019, deuxième mise à jour ;
- ✓ janvier 2020 évaluation à mi-parcours ;
- ✓ janvier 2021 troisième mise à jour ;
- ✓ janvier 2022 quatrième mise à jour ;
- ✓ juin 2022 évaluation finale.

La coordination de MCA-Bénin II mettra en place un Comité de pilotage composé des différentes catégories d'acteurs parties prenantes du Programme pour prendre part à ces revues annuelles et processus d'évaluation à mi-parcours et finale, ainsi qu'aux études spécifiques planifiées.

VII. BIBLIOGRAPHIE

- *Accord de mise en œuvre du programme MCA, 2016, République du Bénin, 61p.*
- *Accord de don du Millennium Challenge, 2015, République du Bénin, 75p.*
- Agence Française de Développement, 2015, Projet de renforcement des réseaux de la SBEE et électrification du département de l'Atlantique 8p.
- Cabinet YOD, 2015, Rapport de l'Etude sur Autonomisation des femmes et impacts sur les règles de décisions au sein des couples et le bien-être des ménages dans les départements des Collines, Borgou et Alibori au Bénin, Etude financée par la Coopération suisse au Bénin, 120 pages
- Cohet-Cordey, Frédérique (dir.). 2000, *Vulnérabilité et droit. Le développement de la vulnérabilité et ses enjeux en droit.* Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 336 p.
- Comité Socle de Protection Sociale, 2014, Guide unique de mise en œuvre et de gestion du processus de ciblage des ménages plus pauvre, Banque Mondiale, 18p.
- Comité Socle de Protection Sociale au Bénin, 2013, Guide unique de mise en œuvre et de gestion du processus de ciblage des ménages plus pauvre au niveau des communes, 9p.
- Comité Socle de Protection Sociale au Bénin, 2013, Définition et mise en œuvre d'une méthode unique d'identification des plus pauvres pour les programmes de protection sociale au Bénin, 62p.
- Clément R., 2015, Boîte à outils genre énergie, Paris, Publication AFD, 108p.
- Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), 2016, Projet de politique pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie de la CEDEAO, 89p.
- Dadjò Cica Mathilde, 2014, Profil genre du Bénin, UE, 107 pages
- Décret N° 2015-603 du 29 novembre 2015 portant création du Millennium Challenge Account-Bénin II (MAC-Bénin II), 10p.
- Commune de Natitingou, 2004, Plan de développement communal : commune de Natitingou, 108p.

- Commune de Parakou, 2007, Plan de développement communal de la commune de Parakou, 184p.
- Commune de Djougou, 2003, Plan de développement économique et social de la commune de Djougou, 33p.
- Commune de Bohicon, 2004, Plan de développement communal : Commune de Bohicon, 174p.
- Energy Sector Management Assistance Program (ESMAP), 2013, Intégrer la dimension du genre dans les projets du secteur de l'énergie, 28p.
- Emmanuelle B., 2016, La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale, *Études rurales*, 19p.
- Lodestein Eslbert, Yvette Onibon Doubogan, 2016, Rapport d'audit genre de l'Institut de sécurité alimentaire, Université d'Abomey Calavi, 66 pages
- Millennium Challenge Account (MCA), 2015, rapport d'étude de faisabilité sur le système de distribution, 417p.
- Millennium Challenge Account Bénin II (MCA), 2016, Elaboration du Plan d'Intégration Sociale et du Genre (PISG), note méthodologique, 12p.
- Ministère de l'Energie et de l'Eau, 2009, Plan stratégique de développement du secteur de l'Energie au Bénin, 64 pages
- Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables (MERPMEDER), 2014, étude diagnostique des secteurs du MERPMEDER sur la prise en compte du genre, République du Benin, 110p.
- Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT), 2013, ciblage des bénéficiaires des composantes 1 et 2 du projet de services décentralisés conduits communautés (PSDCC), Rapport final, 36p.
- Onibon Yvette, 2012, Femmes du Bénin 50 ans après les indépendances : quelles réelles évolutions ? BenGéo, FLASH/UAC Bénin, pp 25-44,
- Onibon Doubogan Yvette, 2016, Déterminants de l'entrepreneuriat féminin au Bénin, revue REMSES,

Juillet 2016, Maroc, pp 1-18

- Romuald O. et Benjamin Q, 2004, vulnérabilité : une notion d'avenir, 55p.
- Société Financière Internationale (SFI), 2012, Notes d'orientation de la Société Financière Internationale : Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale, 308p.
- Société Béninoise d'Énergie Electrique, 2013, Audit des ressources humaines, rapport provisoire de la phase diagnostique, 232p.
- Unité de Coordination de Formulation (UCF), 2016, Plant d'inclusion sociale et d'intégration du genre du MCA-Bénin II, 33p.
- Women Energy Entrepreneurs (WEE), 2015, Fiche de collecte d'informations sur les entreprises féminines pour le développement du WEE, 2p.



VIII. ANNEXES

VIII.1. ANNEXE 1 : DIFFÉRENCE ENTRE SEXE ET GENRE

| SEXE | GENRE |
|--|--|
| Fait référence aux différences biologiques qui sont universelles « sexe biologique » | Fait référence aux différences culturelles construites par la société, et qui varient selon le milieu social, le contexte culturel... / « sexe social » |
| Caractère inné : défini à la naissance | Caractère acquis : appris, non défini à la naissance |
| Ne change généralement pas au cours du temps | Peut changer au cours du temps |
| <u>Exemples</u> : Seules les femmes peuvent donner naissance et allaiter un bébé Seuls les hommes ont de l'aptitude de libérer le spermatozoïde | <u>Exemples</u> : Le père et la mère peuvent donner le biberon à un enfant (il n'est pas déterminé « biologiquement que seules les femmes peuvent nourrir un enfant ») Les hommes et les femmes peuvent exercer des responsabilités politiques et toutes autres professions (il n'y a pas d'obstacles « physique », « biologique » à la participation des femmes en politique) |

Source : Rapport OMD 3, PNUD - 2010 cité par Onibon - 2012.

VIII.2. ANNEXE 2 : GLOSSAIRE

Discrimination : Le traitement de manière inégale et défavorable un ou plusieurs individus ou de distinguer un groupe social des autres en fonction de caractères extrinsèques (fortune, éducation, lieu d'habitation, etc.) ou intrinsèques (sexe, origine ethnique, etc.) afin de pouvoir lui appliquer un traitement spécifique, en général négatif.

Egalité : Se réfère à l'absence de discrimination, sur la base du sexe d'une personne, dans l'attribution des ressources ou des avantages ou dans l'accès aux services. L'égalité entre les sexes signifie que les différents

comportements, aspirations et besoins des femmes et des hommes sont considérés, valorisés et privilégiés de la même manière. Cela **ne signifie pas que les femmes et les hommes doivent devenir les mêmes**, mais que leurs droits, leurs responsabilités et leurs opportunités ne dépendent pas de leur naissance masculine ou féminine. Exemples : l'égalité de traitement devant la loi, l'égalité d'accès aux dispositions sociales, à l'éducation, l'égalité de rémunération pour le travail de même valeur, de participation à la prise de décision¹⁷

Energie Renouvelable : Source d'énergie globalement à faible impact environnemental qui se renouvelle à un rythme rapide, garantissant ainsi sa disponibilité dans le futur : énergie solaire, éolien, biomasse, hydraulique, géothermie, etc.

Équité : Traitement juste des femmes et des hommes, selon leurs besoins respectifs. Il peut s'agir d'un traitement égal ou différent, mais considéré comme équivalent en termes de droits, d'avantages, d'obligations et d'opportunités.

Genre : Les rôles sociaux, les comportements et les responsabilités assignés aux femmes et aux hommes dans société. Contrairement à la biologie, le genre est mutable, et les rôles, les comportements et les responsabilités des femmes et des hommes changer avec le temps et différent dans différentes sociétés.

Inclusion sociale : Fait référence à des processus et à des résultats qui améliorent la capacité des personnes défavorisées à participer à des projets de MCC et à partager les avantages qu'ils génèrent ; ce qui à leur tour améliore la croissance économique. Selon le mandat de MCC de réduire la pauvreté par la croissance économique et les critères fondés sur des preuves de nos décisions d'investissement, les inégalités sociales que nous abordons sont le plus souvent basés sur le statut socioéconomique et le sexe/genre. Ils peuvent également être basés sur l'âge, la race, l'origine ethnique, la religion, ou d'autres facteurs selon le pays et le contexte du projet.

Intégration du genre : La prise en considération des inégalités et des différences des hommes et des femmes à toutes les étapes d'un projet/programme depuis la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation ce qui pourrait permettre d'augmenter l'efficacité et la durabilité mais aussi l'équité/l'égalité sociale.

Intersectionnalité : Désigne la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de domination ou de discrimination dans une société. Ces rapports de domination ne peuvent pas être expliqués s'ils sont analysés séparément les uns des autres.

Pauvre : Toute personne qui dispose de peu de ressources (en général moins d'un dollar par jour) et de peu de biens avec une faible capacité à satisfaire ses besoins de base¹⁸.

Personne marginalisée : Toute personne qui pour des raisons diverses (sociale, économique, culturelle et politique) est écartée du processus de prise de décision et du développement en général.

Personnes vulnérables: Au Bénin, les personnes vulnérables sont les femmes, les jeunes, les personnes «pauvres» et défavorisées, mais aussi en situation de handicap (incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables) et parfois d'intersectionnalité¹⁹.

Personne handicapée : Toute personne qui présente une incapacité physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.²⁰

Personne défavorisée : ce sont **les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes handicapées** (*incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables*), **les personnes du troisième âge** qui sont confrontées à des obstacles supplémentaires pour surmonter les conditions défavorables. Par exemple, les personnes souffrant d'un handicap manquent de facilités d'accès aux transports publics, aux bureaux gouvernementaux et à d'autres espaces publics, notamment les hôpitaux. Ainsi, elles **éprouvent beaucoup de difficultés à participer à la vie économique, sociale et politique, ou à trouver de l'aide** lorsqu'elles sont confrontées à des menaces pesant sur leur bien-être physique²¹

18. Plan d'Intégration Sociale et Genre (PISG) de MCA-Bénin II (page 14)

19. Guide unique de mise en oeuvre et de gestion du processus de ciblage des ménages plus pauvres, 2013 cité dans le PISG de MCA-Bénin II, P15.

20. Loi portant protection et promotion des personnes handicapées en République du Bénin (page 3)

21. <http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/hdr/2014-human-development-report.html>

Sexe : Différences biologiques qui sont universelles, « sexe biologique » ; caractère inné et interchangeable.

VIII.3. ANNEXE 3 : NORMES DE LA SFI

- Norme de performance 1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux
- Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail
- Norme de performance 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution
- Norme de performance 4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés
- Norme de performance 5 : Acquisition de terres et réinstallation involontaire
- Norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
- Norme de performance 7 : Peuples autochtones
- Norme de performance 8 : Patrimoine culturel

90

VIII.4. ANNEXE 4 : LISTE DES PARTIES PRENANTES

| N° | Nom et prénom/Adresses | Structures | Adresse |
|----|--------------------------|------------|--|
| 1. | HOUINATO Perpétue | ARE | perpetkos@yahoo.fr 96 78 11 12 |
| 2. | OUOROU BARE Abdel Rahman | ARE | rasbare@yahoo.fr 97 28 32 97 |
| 3. | ABIASSI Annette | ANCB | espcematada@yahoo.fr info.ancb@ancb-benin.org |

| | | | |
|-----|--------------------------|---|---|
| 4. | Mme ADOHINZIN A. Edwige | SBEE | auroreado@gmail.com 95 36 00 10 |
| 5. | Mme BOKOU Gwladys | SBEE | gwladys_biokou@yahoo.fr 95 78 00 95 |
| 6. | M. HOUEGLELO C. Ghislain | SBEE | 95 78 00 77 ghisglory@yahoo.fr |
| 7. | CADORET Charlotte | CP/ EEV | ccadoret.pro@gmail.com |
| 8. | M. BOSSOU Bamdélé | DEP/ANADER | bamdele2005@yahoo.fr 95 84 44 64 |
| 9. | Mme AHOVEY Elise | INSAE | eliseahovey@yahoo.fr 95 40 17 12 |
| 10. | Dr. TAIROU ADAM Yafradou | Personne Ressource | yafradou@yahoo.fr 67 00 96 47 / 93 01 64 81 |
| 11. | Mme FATOMBI Josephine | Direction Générale de la Famille et des Affaires Sociales | fatombijosephine@yahoo.fr 95 56 40 63 |
| 12. | M. KASSOUMOU H. Nassirou | Observatoire de la Famille de la Femme et de l'Enfant | kahanas78@yahoo.fr 95 91 77 28 |
| 13. | Mme AHAMIDE Ismene Z. | ISMART ENERGY SARL | isahamide@gmail.com 66 15 59 76 |
| 14. | Mme DOSSOUVI Monique | AISER /Trésorière | mdossouvi@yahoo.fr 97 88 67 38 |
| 15. | ZONOU C. D. Jean Marie | AISER /SG | jmzonou@gmail.com 97 37 26 29 |
| 16. | M. TCHEZOUNME Théodore | YBLA (Young Beninese Leadership Association) | theodoreybla@yahoo.fr 67 48 32 72 |
| 17. | DEGBEGNY Gabriel | DO MCA-Bénin II | gdegbegny@mcabenin2.bj |

| | | | |
|-----|---------------------|---|---|
| 18. | ATTILA E. Teddy | Spécialiste audiovisuel MCA-Bénin II | tattila@mcabenin2.bj 96 01 48 16 |
| 19. | COMLAN Mireille | CIGIS | mcomlan@macabenin2.bj 95 33 85 41 |
| 20. | BRISSE Zariatou | SGIS | zbrisso@mcabenin2.bj 97 13 14 23 |
| 21. | DOSSOU Noé | CP / Fédération des Associations des Personnes Handicapées du Bénin (FAPHB) | cyrfaqrhb@gmail.com 97 11 40 08 |
| 22. | M. DOMINGO Nassirou | SG FAPHB | donassefr@yahoo.fr 95 95 29 92/67 19 39 78 |

VIII.5. ANNEXE 5 : LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

| N° | Nom et prénom | Structure | Adresse |
|----|-----------------------------|---|--|
| 1. | Mme ALAPINI Angèle | DGE/MEEM | 95 40 17 12 iyao.bay03011@hotmail.fr |
| 2. | Mme GNACADJA BOKPE Huguette | WILDAF | 66 65 75 32/94 68 43 36 hugorifere@gmail.com |
| 3. | M. VIGNON Armand | MdSC | 97 27 09 00 armandvignon@mdscbenin.org |
| 4. | Mme GOMEZ Sylvie | AFD | 67 31 28 78 gomez@afd.fr |
| 5. | M. HOUNTONDJI Gaston | AFD | 21 31 34 53 hountondji@afd.fr |
| 6. | M. BOKODAHOU Alexis | FNPEEJ | 95 42 85 92/ 66 09 30 19 Bokodaho2002@yahoo.fr |
| 7. | M. LALEYE Leonard | INPF | leonardlaley@yohoo.fr 95 49 73 18 |
| 8. | M. GBETOHO M. Joachim Boko | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE/Protection Sociale et emploi | 97 97 20 27 gboko@worldbank.org |
| 9. | M.GBEDJI Cléophas | FONAC | cleo_gbedji@yahoo.fr |

VIII.6. ANNEXE 6 : LISTE DE QUELQUES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

Il s'agit entre autres de :

- La Charte des Nations Unies adoptée en 1945 qui a institué le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui a consacré la reconnaissance légale des droits ;
- La Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (Protocole optionnel, article 2 et 16) ;
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples ;
- Le Protocole additionnel à la CADHP relatif aux droits de la femme ;
- L'Accord multilatéral CEDEAO/CEEAC de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- La Déclaration de Mexico sur la femme ;
- La Décennie de la femme ;
- La Déclaration de Nairobi sur la femme ;
- La Déclaration et le programme d'action de la Conférence de Beijing ;
- La Déclaration de la Conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD) ;
- La Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, etc.

VIII.7. ANNEXE 7 : LISTE DES TEXTES

- La constitution du 11 Décembre 1990 en son article 26 consacre le principe d'égalité entre les deux sexes. Elle stipule que « l'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction, d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale. L'homme et la femme sont égaux en droit... ».
- L'arrêté interministériel (n°16/MEPS/METFP/CAB/DC/SGM/SA-2003) du 1^{er} Octobre 2003 portant sanctions à infliger aux auteurs de violences sexuelles dans les écoles et établissements d'enseignements secondaires général, technique, et professionnel, publics et privés. Ces violences sexuelles peuvent prendre

la forme d'abus sexuel, du viol, du harcèlement. Les conséquences courantes qui en découlent sont les grossesses précoces et le faible rendement scolaire des filles. Cette situation constitue une des principales causes de la déperdition scolaire féminine et de ce fait, un des obstacles au processus de l'autonomisation des femmes.

■ La loi N°2006-19 du 05 Septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes. En milieu de travail, le harcèlement sexuel peut déboucher sur la non promotion de la femme, la démission de la femme ou même sur des licenciements abusifs, etc. Dans ces conditions, le processus d'autonomisation de la femme sera compromis.

■ La loi N° 2002-07 du 24 août 2004 portant Code des Personnes et de la Famille (CPF) a consacré une nouvelle réforme de la législation en matière civile. Elle a mis en relief les principes égalitaires qui réduisent sensiblement les discriminations entre homme et femme. Les chapitres sur l'état civil et la succession clarifient la reconnaissance des enfants, l'équité dans l'accès à l'héritage pour les femmes et les hommes et le veuvage des femmes.

■ La loi n° 2011-N° 26-du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes.

La promotion au Bénin de l'autonomisation de la femme repose également sur un certain nombre de stratégies nationales pour parvenir au développement durable. On peut citer :

■ Les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (Bénin-Alafia, 2025) dont la vision s'énonce comme suit : « le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social » ;

■ La Politique de Promotion de la Femme dans le Secteur Agricole et Rural adoptée en septembre 2001 dont l'objectif global est de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ruraux en donnant aux femmes et aux hommes des possibilités égales afin que tous participent au même titre, au processus de développement du Bénin ». Cette politique reste déterminante pour l'autonomisation des femmes rurales qui sont habituellement limitées dans l'accès à la terre principal capital en matière agricole.

■ La Politique Nationale de la Jeunesse adoptée en décembre 2002 et qui prend en compte « l'égalité entre garçon et fille ». La mise en œuvre de cette politique renforcera le processus d'autonomisation de la femme par son dispositif qui assure aux hommes et aux femmes les mêmes chances d'accès aux ressources de la communauté.

■ La Déclaration de la Politique de Population du Bénin de juin 2006 qui vise à travers son objectif 9 à « créer les conditions favorables à une pleine participation des femmes au processus de développement et à

la jouissance des fruits qui en découlent ». Cette déclaration est l'affirmation de l'Etat béninois à garantir la santé de la reproduction qui constitue un des facteurs qui compromet l'épanouissement et l'autonomisation des femmes.

■ Les Orientations Stratégiques de Développement 2006-2011 adoptées par le Bénin et dont l'un des points concourt à « renforcer le capital humain pour améliorer la productivité de l'économie nationale ». L'opérationnalisation de ce renforcement passe, entre autres, par « la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ». La promotion de cette égalité découle, suivant lesdites orientations de : (i) la promotion de l'éducation et de la formation de la femme ; (ii) la valorisation du travail de la femme ; (iii) la valorisation des cultures et traditions favorables à l'épanouissement de la femme et enfin ; (iv) l'autonomisation économique de la femme. La mise en application de ces orientations permettra de parvenir à court terme à l'autonomisation effective des femmes.

■ La Politique Nationale de l'Education et de la Formation des filles adoptée le 11 avril 2007 qui vise comme objectif global « l'élimination des disparités entre les sexes dans l'éducation et la formation au Bénin ». Cette politique constitue, entre autres, un dispositif important pour le processus d'autonomisation des femmes.

■ La Politique Nationale de Promotion du Genre adoptée en 2009 qui vise d'ici à 2025, à travers ses orientations stratégiques, la réalisation de l'égalité et de l'équité entre les hommes et les femmes au Bénin en vue d'un développement humain durable.

■ La Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR) 2011-2015 qui vise, à travers le renforcement du capital humain, la promotion de l'équité et de l'égalité de genre. Cette stratégie vise à terme la contribution de toutes les couches sociales au développement et en particulier les femmes en vue de leur autonomisation.

■ La Politique nationale pour la promotion de l'emploi au Bénin est un document stratégique de réponse aux problèmes de l'emploi. Il s'appuie sur quatre objectifs spécifiques : faciliter l'accès à l'emploi par l'accroissement de l'offre et de l'emploi, améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi, renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour la promotion de l'emploi et régulariser la migration professionnelle. Sa vision est : « A l'horizon 2025, toutes les béninoises et tous les béninois en âge de travailler disposent d'un emploi susceptible de leur procurer un revenu permettant de satisfaire leurs besoins vitaux et leur bien-être intégral ». Cette vision traduit une volonté politique favorable à la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes. Ce qui permet de réduire les inégalités sociales qui compromettent l'emploi féminin et partant l'autonomisation des femmes. Il promeut l'accès équitable des hommes et des femmes à l'emploi.

Tous ces instruments et stratégies ont permis la mise en place de divers organes et institutions qui œuvrent chacun en fonction de leurs compétences pour la promotion et l'autonomisation de la femme.



98

95, rue 5.073, Immeuble Kouglénou, Zongo Nima, Cotonou

Tél. : +229 21 31 82 40 / +229 21 31 81 79

E-mail : info@mcabenin2.bj - Site web : www.mcabenin2.bj

